

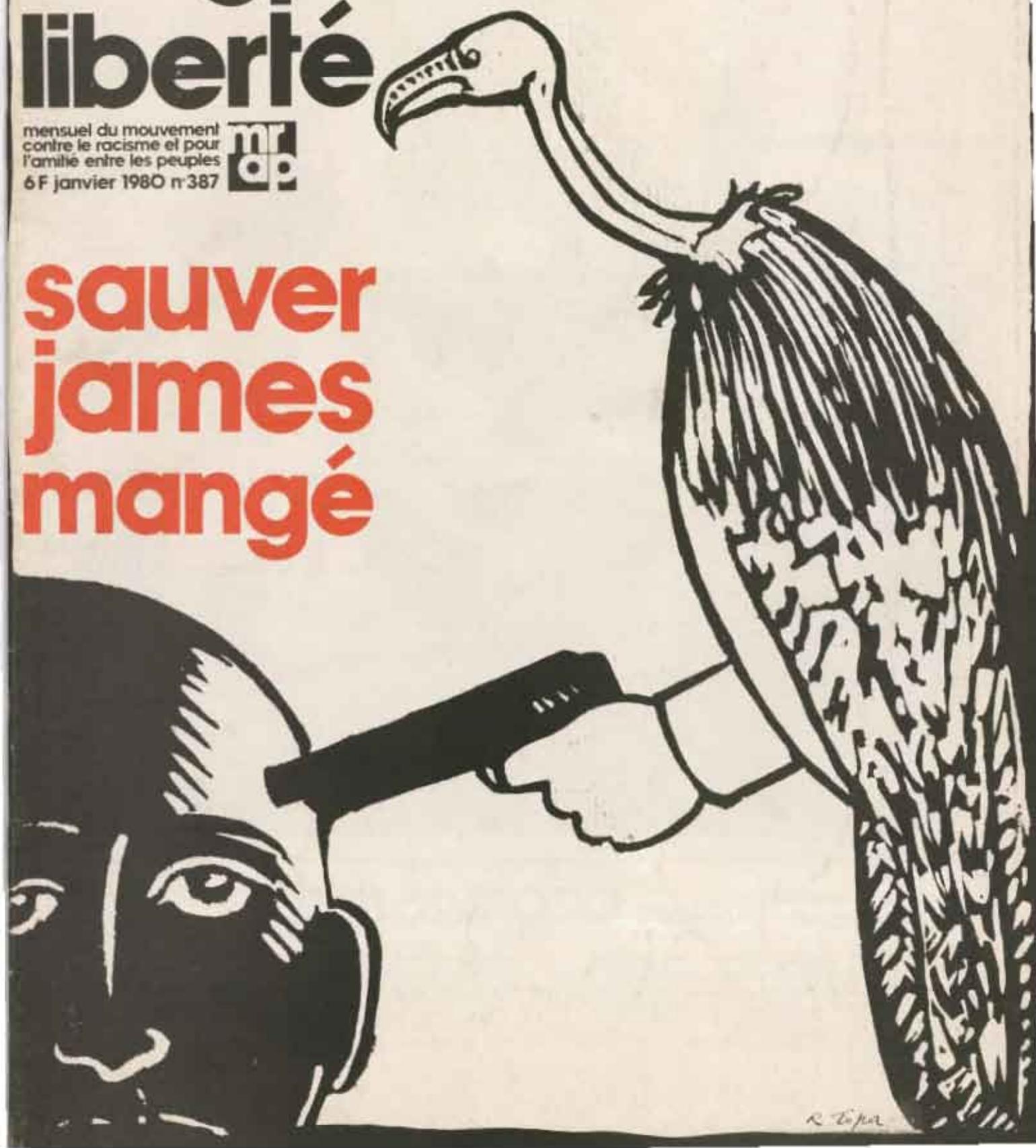
droit et liberté

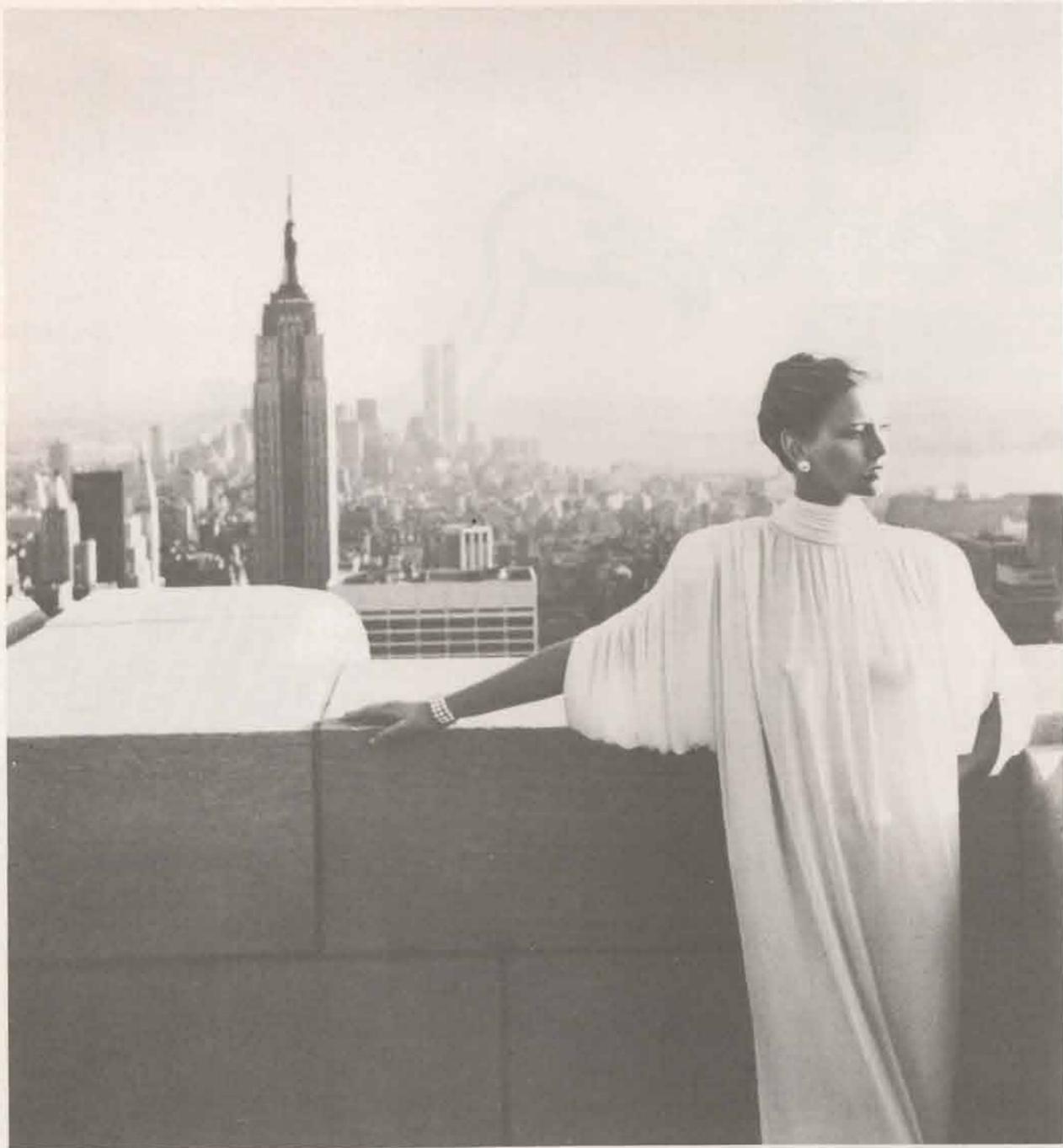
mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples



6F janvier 1980 n°387

sauver james mangé





BOUTIQUES **Georges rech**

- 54, Rue Bonaparte - 75006 PARIS
- 23, Avenue Victor Hugo - 75016 PARIS
- 11, Rue de l'Argentine - MONTPELLIER
- 15, Cours Vitton - 69006 LYON
- 20, Place d'Armes - LUXEMBOURG
- 711, Madison Avenue - NEW-YORK.10021
- 2070 Crescent - MONTREAL

● Georges Rech HOMME : 74, Rue de Seine - 75006 PARIS

■ **courrier** ■

**nous en bavons,
nous enrageons**

En réponse à la lettre d'Edda Kozal-Tandiere parue dans le n° de novembre nous publions celle que vous envoie le maire de Levallois.

A Levallois, nous n'écumons pas comme Edda Kozul-Tardieu, mais nous en bavons et nous enrageons.

Il est facile d'être contre tout seuil d'« in(tolérance) » mais lorsqu'il faut répondre à la question scolaire dans la pratique, c'est autre chose et nous en bavons pour trouver la solution. Certes, nous luttons pour la réduction des effectifs, pour l'instauration des groupes d'action pédagogique et psychologique, pour des classes de rattrapage, mais le problème demeure devant l'intransigeance du Gouvernement.

Lorsque, dans une classe, le pourcentage d'enfants d'immigrés ne dépasse pas les 20 %, la classe marche bien, l'enseignant peut consacrer du temps aux enfants non francophones pour les aider à surmonter leur handicap et l'émulation aidant, les enfants français et immigrés font une bonne année scolaire. Mais, lorsque, refusant tout seuil, comme nous le faisons actuellement, des classes arrivent à 50 % et plus d'enfants d'immigrés, d'enfants non francophones, l'enseignant, malgré son dévouement, ne peut plus faire face, ce n'est plus l'émulation qui règne dans la classe, mais la médiocrité qui s'installe. A la fin de l'année, au moment des décisions, c'est dans ces classes que nous trouvons la plus forte proportion de redoublements et donc de retards scolaires.

Je pense, moi, fils d'immigrés, que l'attitude raciste, dans les conditions de ma ville, est justement de ne pas poser la question du seuil, non pas de tolérance, mais le seuil d'égalité de chance dans l'enseignement. La commune de Levallois doit-elle accepter des classes à 50 % d'enfants d'immigrés, sous prétexte que tout seuil est raciste, alors que d'autres classes dans la ville tournent à 10 %, en sachant que d'emblée nous allons sacrifier les enfants français et immigrés des classes à 50 %, en sachant encore que les uns et les autres sont enfants d'ouvriers ?

La leçon que veut nous donner Edda Kozul-Tardieu est malvenue. A Levallois, nous aidons les travailleurs en lutte, sans distinction. Lors de la grève de chez Fulmen (Clichy), les travailleurs immigrés de cette usine demeurant à Levallois ont reçu une aide suivant leur situation familiale, non inférieure à 1.200 F., alors que la ville d'Asnières leur accordait un bon d'achat pour un pot au feu et deux ou trois kilos de pommes de terre.

Qui est raciste ? La commune qui donne et qui obligatoirement pose la question du coût social ou la commune qui ne donne presque rien et, pour cause, ne pose pas la question du coût social ?

Nous enrageons aussi d'être condamnés et insultés par des amis antiracistes parce que nous posons la question d'une meilleure répartition des structures d'accueil dans le département des Hauts-de-Seine, parce que nous essayons de régler au mieux les problèmes d'accueil, parce que nous protestons contre le fait que le Gouvernement fait construire un foyer-

droit et liberté ■ n° 387 ■ janvier 1980

ghetto dans une ville où le nombre d'immigrés dépasse le double de la moyenne du département.

Nous enrageons surtout de ne pas lire une seule ligne dans la lettre de Edda Kozul-Tardieu, de Paris 2^e pour condamner la déclaration de M. Fourcade, ancien ministre, maire de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), disant qu'il n'acceptera jamais de foyer d'immigrés dans sa ville, le problème étant résolu, dit-il, par l'attribution de 10 % des logements H.L.M. aux familles immigrées, en oubliant de préciser que la ville de Saint-Cloud compte en gros une quarantaine de logements H.L.M. !

Une table ronde, ou mieux encore, une commission d'enquête dans laquelle figurerait Edda Kozul-Tardieu, pourrait être organisée ou constituée. Pourraient être visitées les communes environnantes et Levallois, bien entendu, chacune ouvrant son Bureau d'Aide Sociale, les dossiers des Offices H.L.M., les écoles.

Parfait Jans
Maire de Levallois-Perret

**une marseillaise
controversée**

C'est entendu : Michel Droit a eu tort, en critiquant Serge Gainsbourg, chanteur de variétés, d'appuyer son argumentation sur le fait que ledit Gainsbourg est juif.

C'est entendu également : droit et liberté a eu raison de lui ouvrir largement ses colonnes et de lui permettre d'exprimer ses idées. Mais le problème posé n'est pas résolu pour autant. On peut ainsi définir ce « problème » :

a) Les paratchutistes et la Droite française ont-ils le monopole de la défense de certaines valeurs ?

b) Dès lors qu'un parachutiste quelconque se prend à critiquer un chanteur français, fut-il juif, doit-on, à Gauche, prendre automatiquement le parti du chanteur en question ?

Car c'est bien certain : M. Serge Gainsbourg est citoyen français. Le 11 novembre 1940, d'autres jeunes citoyens français ont ainsi reçu des coups de matraques et se sont retrouvés en prison, simplement pour avoir voulu chanter la « Marseillaise » place de l'Etoile à Paris.

Je crois que c'est Aragon qui a su le mieux exprimer ce que pouvaient ressentir les Français, entre 1940 et 1944, alors qu'ils étaient privés de toutes les libertés.

Je ne m'intéresse pas à la musique de Serge Gainsbourg et j'estime qu'il est libre de chanter ce qu'il veut. Seulement, il faut aussi que ceux que ses clowneries dérangent aient le droit de le dire.

Mme Claire Villedon
75002 Paris

n.d.l.r. : La lettre de Mme Villedon appelle plusieurs remarques :

1. Il n'était pas dans l'intention de Serge Gainsbourg de caricaturer, voire de tourner en dérision la « Marseillaise » ainsi qu'il le déclarait lui-même à droit et liberté. Son but, affirmait-il, était de rendre « révolutionnaire un chant qui, autrefois, l'était et qui ne l'est plus aujourd'hui ».

2. On peut naturellement mettre en doute cette appréciation du compositeur et estimer que le résultat n'est pas satisfaisant. Il s'agit là d'une affaire de goût personnel. Nul doute que si un sondage était réalisé auprès des lecteurs de droit et liberté, il se trouverait autant de gens pour louer sa « Marseillaise » que pour, au contraire, la dénigrer.

3. Le problème posé est en fait celui-ci : Michel Droit a le droit de ne pas aimer la « Marseillaise » de Gainsbourg. En revanche, interdire à Gainsbourg de réaliser une telle chanson parce que juif, l'accuser de créer l'antisémitisme, relève de la discrimination raciale et nous nous devons de le condamner.

**en finir
avec les ghettos**

Sous le titre « Les bonbons de Hadji », vous commentez dans le numéro de novembre, page 25, un document photocopié établi par des élèves de CM2 sur le racisme. Ce n'est pas moi, comme indiqué, mais mon collègue Jean-Paul Savard, enseignant dans la même école, qui a pris l'initiative de ce travail.

Sa classe fait partie des nombreuses classes où le racisme n'est pas caché et ignoré sous le prétexte d'une laïcité mal comprise. Modulée selon les âges, les conditions locales et les intérêts du moment des enfants, l'éducation à la fraternité doit se faire toujours et partout. Alors que pour certaines matières, les programmes sont d'une précision tatillonne, notre ministère ne nous rappelle pas dans ceux-ci notre devoir, pourtant inscrit dans le Préambule de la Constitution, d'éduquer à la fraternité.

Mais beaucoup d'initiatives sont prises dans les écoles et il faudrait republier, en gras et encadré, le souhait de Jean Pihan dans ce numéro de novembre, de voir droit et liberté rassembler toutes ces actions éducatives, grandes et petites, qui permettent, malgré les lois racistes et les violences multiples, d'espérer.

Enfin, je profite de cette lettre pour vous dire que la cité de transit du 51 route du Port à Gennevilliers, sur laquelle vous avez fait un article (n° 369) et dont nous voyons encore une photo dans ce dernier numéro (page 16), a vu passer le nombre de ses familles de 44 à 30 en deux mois, grâce à l'action unie des habitants et du Comité de défense. Mais la Préfecture des Hauts-de-Seine a encore 30 familles à reloger. L'hiver arrive. Il faut qu'elle agisse rapidement vu les conditions inhumaines dans lesquelles survivent encore nos amis de cette cité. Il faut en finir avec ces ghettos construits par la Préfecture des Hauts-de-Seine et gérés par une association (la CETRAFA) à ses ordres et chargée d'accomplir ses basses œuvres, sous le couvert de la loi de 1901.

Alain BOURGAREL

**le conducteur
sympa**

« Le progrès, c'est quand on prendra les Arabes en auto-stop », lit-on sur certains murs de France.

Ce mercredi 12 décembre à 14h30, je suis assis à la terrasse du café « Club des



mode enfantine

RAINETT
PARIS

au sommaire

■ l'événement ■

james mangé :
le juge ne voulait plus
l'entendre chanter p. 6
par racine maiga



■ point chaud ■

le shérif souhaite la bienvenue
au ku-klux-klan p. 8
par robert pac



■ sur le vif ■

immigration : le travail sans
la santé p. 10
par stéphane mayreste



■ document ■

le visage recouvert du grece p. 19
par pierre-andré taguieff

la couverture de droit et liberté a
été réalisée à partir d'un dessin de
roland topor. ce dessin sera
prochainement vendu sous forme
de poster (10 F) et d'affiche (5 F), on
pourra se les procurer au mrp.



et nos rubriques habituelles

droit et liberté mensuel

120 rue saint-denis, 75002 paris - téléphone 233 09 57 - c.c.p. 9239-81 paris

directeur de la publication albert lévy
rédacteur en chef jean-louis sagot-duvauroux
comité de rédaction jean-pierre giovenco

jean-pierre barrizien, mireille carrère, delphine deporté, philippe jarreau, patrick kamenka, félix lambert, racine maiga, marc mangin, stephane mayreste, robert pac, yves person, théo saint-jean, abdelhak senna, pierre-andré taguieff, yves thoraval, jean-yves treiber, pierre vidal, slimane zéghidour.

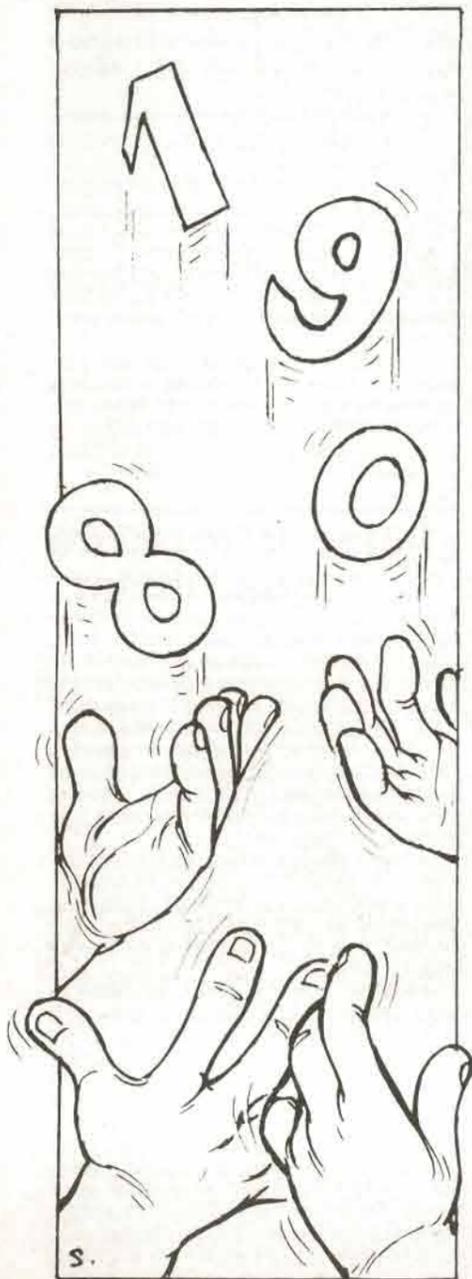
abonnements un an 60 F, soutien 120 F étranger 90 F, publicité au siège du journal.

lettres » à Montpellier. Je vois un étudiant blond aux cheveux longs avec une grosse valise qui fait du stop. Il est là depuis plus de dix minutes et s'impatiente. Enfin une vieille Peugeot s'arrête. Le conducteur qui le fait monter a même le sourire.

Et il a le type basané.
Sa plaque d'immatriculation porte des caractères arabes...

M. Roland HOFER
Montpellier

la rédaction vous
souhaite
une bonne année



■ éditorial ■

l'année du rhinocéros (empaillé)

1979. Cette année-là, le mrp avait eu trente ans. Il avait pris de l'assurance. On le connaissait mieux. Il était allé courageusement au combat avec le goût de la victoire mais sans craindre les horions. De telle sorte que sa fête anniversaire, dix mille personnes avaient tenu à venir lui prodiguer leurs encouragements.

Et pourtant, les grands rhinocéros n'avaient pas manqué, cette année-là, cuirassés pour l'attaque, madrés dans l'esquive.

Et il avait bien fallu leur tenir tête.
Le rhinocéros planqué dans le métro, celui qui attend les « basanés » au détour du couloir, on lui en avait mis un sale coup derrière les oreilles et il en avait vu des milliers d'étoiles vertes !

Et le rhinocéros-apartheid ! C'est vrai, le vendredi 6 avril, il avait bien broyé Solomon Mahlangu, notre frère. Mais l'horreur du crime avait redoublé notre ardeur et tout ensemble, nous avons pu chasser le vilain animal de nos stades de rugby.

Et la loi Bonnet, et le projet Stoléru, tarasques en bas de soie, embusquées dans les allées parlementaires, allant, venant, tendant la main, menaçant ! Tout le monde s'y était mis pour les en chasser. La loi Bonnet avait bien pris quelques banderilles et c'est avec des griffes émoussées qu'elle avait conquis l'arène. Mais sa cousine, conçue dans les bureaux de M. Stoléru, avait dû plier l'échine et se cacher pour attendre des jours meilleurs.

Oh ! N'oublions pas le très vieux pachyderme repeint aux couleurs de la « nouvelle » droite et l'œil fixé sur « les bords sacrés du Rhin », le dinosaure au cornac amnistié mais dont on n'oublie pas pour autant qu'il s'appelle Hersant et ce que voulut dire son nom quand les nazis occupaient la France. Hersant et ses petits poissons-pilotes voraces du GRECE et autres lieux, on a quand même fait ce qu'on a pu pour écorner la peinture rose dont ils s'étaient masqués, et dans cette bagarre, droit et liberté n'a pas démerité, voix d'honneur qui persiste depuis l'ombre de la Résistance.

Alors, 1980, bonne année ?

Le renforcement constant du mrp, ses victoires, sa combativité en témoignent : les idéaux de l'amitié entre les peuples sont vifs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les autorités sont contraintes de dénoncer le racisme, même si, dans les faits, elles préfèrent poursuivre le « Canard enchaîné » plutôt que les feuilles racistes de l'extrême droite, si elles se taisent et imposent le silence lorsque l'Afrique du Sud de l'apartheid organise un détournement d'avion et si elles n'hésitent pas à rendre un Tiers-Monde, où la misère est encore maîtresse, responsable des difficultés que connaissent aujourd'hui la majorité des hommes et des femmes qui vivent dans ce pays.

Alors, 1980 ?
Bonne année : la chasse au rhinocéros est ouverte !
Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX

piédssensibles

les chausseurs
du confort et de l'élégance
Choix unique en chevreau
en sports et en bottes

(1^{er}) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)
(9^e) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M^o St-Lazare - Trinité)
(6^e) Rive gauche - 85, rue de Sévras (Métro Sévras-Babylone)
(10^e) Gare de l'Est - 53, Bd de Strasbourg (Métro Château d'Eau)
Magasins ouverts tous les lundis.



prévenir
vaut
mieux
que
guérir

avez-vous renouvelé
votre abonnement
à droit et liberté ?

James Mangé condamné à mort

le juge ne voulait plus l'entendre chanter

« Amandla », le pouvoir au peuple. C'est la réponse fièrement lancée à son juge qui vient de le condamner à mort par James Mangé, résistant sud-africain de 24 ans.

Mncedisi James Daniel Mangé, 24 ans, condamné à mort, Tladitsagae Molefe, 24 ans, condamné à 18 années de prison, John Sekete, 24 ans, Jeffrey Le-goabe, 30 ans, Thibe Ngobeni, 27 ans, Bennet Komane, 46 ans, Titus Maleka, 25 ans, Sidney Choma, 23 ans, Mandlenkosi Hadebe, 27 ans, Mandla Mthetwa, 28 ans, condamnés à 16 années de prison, Andrew Napheto, 20 ans, condamné à 14 années de prison, Vusumuzi Zulu, condamné à 13 années de prison.

Ainsi tombait, le 15 novembre dernier, le verdict d'un procès où une Cour blanche jugeait 12 Noirs, à Pietermaritzburg en Afrique du Sud.

Inculpés pour « haute trahison », les douze hommes faisaient en outre l'objet de 43 accusations pour atteinte à la « loi contre le terrorisme », d'une accusation de « tentative de meurtre » et de celle de « conspiration en vue de commettre le meurtre ». Arrêtés en des points divers de l'Afrique du Sud, le régime d'apartheid réunissait leur cas en les accusant tous de participation à l'aile militaire de l'African National Congress, l'Umkhonto We Sizwe (ce qui signifie « la lance de la nation »). Il est à noter que plusieurs des condamnés ont été arrêtés dans la réserve du Bophutatswana, décrétée indépendante l'an dernier par le régime raciste, ce qui montre une fois de plus le caractère fictif des « indépendances » octroyées aux « bantoustans ».

Lors du procès, on apprenait que les douze hommes avaient tous quitté l'Afrique du Sud après les événements sanglants de Soweto, en 1976, et qu'ils avaient subi, à l'étranger, une formation pour la guérilla sous la direction du mouvement de libération, l'A.N.C. (African National Congress). Rentrés clandestinement au pays, ils tentaient d'organiser la Résistance à l'apartheid lorsqu'ils furent pris par la police.

Lorsque commencent les audiences, dans la petite ville de Pietermaritzburg, un déploiement sans précédent des forces de police tente de contenir la foule en colère qui crie sa solidarité avec les ac-

cusés et qui leur fait le salut de l'A.N.C., le poing levé vers le ciel.

A leur entrée dans la salle du tribunal au milieu de laquelle on a exceptionnellement érigé une cage en verre à l'épreuve des balles, les douze résistants entonnent des chants de libération et scandent des slogans, dos à la Cour, le poing levé. Ils sont « protégés » par un cordon serré de policiers.

A toutes les accusations qui sont portées contre eux, ils répondent : « Non coupable ». Ils sont conscients de représenter la justice et l'avenir de leur patrie. Ils dévient au pouvoir raciste qu'ils ont courageusement combattu le droit de les juger.

« faites votre œuvre rapidement »

Le « juge » Hefer prévient : « Votre décision est extrêmement mal avisée » ; il ajoute qu'ils devront en supporter toutes les conséquences et qu'il « soupçonne qu'ils auront ce qu'ils cherchent ». Puis il décide de tenir les audiences à huis-clos car « la Cour ne peut permettre, et je ne permettrai pas que la vie des témoins soit mise en danger en permettant que leur identité soit connue ».

Lorsque, devant le fait, les accusés déclinent de récuser la défense, le juge raciste s'emporte : « Je ne peux résister au sentiment que les accusés veulent faire de leur procès un procès-spectacle (a show-trial) ».

Après la « pause du thé », le matin, le procès reprend. Les résistants entrent à nouveau dans le box en chantant et terminent par ce que la presse sud-africaine décrit comme « un puissant cri de guerre ». Le juge s'énerve : « Tout ce que je peux vous dire, c'est que j'espère que vous voulez voir rapidement la fin de ce procès ». Un des accusés répond crânement : « La Cour nous fait perdre notre temps. Faites votre œuvre rapidement ! ». Hefer reprend : « Je ferai vite dans la mesure où vous me le permettrez ». Il com- met d'office deux avocats pour « ce qui



Noirs et Blancs manifestent devant le tribunal de Pietermaritzburg où James Mangé va être condamné à mort.

s'avère un procès difficile et désagréable ». Ce à quoi répond le rire bruyant des accusés.

A la fin de l'audience, les douze hommes reprennent leurs slogans : « A bas le racisme, à bas le capitalisme, le pouvoir au peuple ! ». Dernier avertissement du juge nommé adressé à James Mangé, « le chef d'orchestre de ces petites comptines ».

Quelques jours plus tard, Hefer condamne à la peine capitale cet homme contre lequel ne pèse aucune charge particulière par rapport à ses camarades. Mais comme l'indiquait lui-même le juge raciste : « Notre tribunal n'est pas de ceux avec lesquels on peut s'amuser ».

Est-ce la raison pour laquelle, en plus de la peine de mort, James Mangé se verra condamné à 18 mois de prison pour « outrage à magistrat » (sic) !

Le 15 novembre, c'est la sentence. Des policiers en civil envahissent les tribunes et en expulsent le public. Le juge est accueilli par les brocards des accusés. Ils sortent tout à coup des pancartes, qu'ils ont réussi à introduire dans le box malgré les précautions de la police ; on y lit : « L'apartheid est une haute trahison », « Jamais à genoux ».

Lorsque Hefer lit la sentence de mort qui frappe James Mangé, celui-ci lance le cri de l'A.N.C. : « Amandla » (pouvoir au peuple). Son camarade Mandlenkosi Hadebe ne peut supporter le sort atroce qui s'abat sur celui avec qui il a espéré une Afrique du Sud débarrassée du racisme. Il l'étreint en s'écriant : « Plûtôt nous pendre tous ensemble » et crie au juge : « Vous paierez ». Les gardes le traînent

hors de la salle d'audience pour la prison où il est condamné à passer les 16 prochaines années de sa vie.

Justifiant son acte, le « juge » Hefer explique : « James Mangé est un personnage absolument répugnant et insupportable (repulsive and objectionable) » et encore : « Jusqu'où va-t-on permettre à ce traître d'aller avant que la sentence de mort ne soit appliquée ? ».

Les réactions sont immédiates. La compagne de James Mangé, Pauline Dipuo, déclare : « Seigneur, laissez Mncedisi (James Mangé) vivre pour son fils de trois ans... Notre fils, Lehlohonolo Prince n'a pas vu son père depuis un an et il lui manque terriblement. Il le demande sans cesse... Je ne puis envisager l'avenir sans Mncedisi ». La jeune femme, qui sort elle-même d'une année de détention, a pu assister à la sentence de mort : « J'ai été abasourdie, a-t-elle déclaré, par son calme à un moment où j'étais au supplice. Mais la détention a séché toutes mes larmes ».

c'est l'apartheid la haute trahison

Dès que l'odieuse aboutissement du procès est connu, le président du Conseil des Eglises de Pietermaritzburg, le Révérend Bob Clark, déclare : « C'est une tragédie qui est due, selon nous, à la politique désastreuse suivie dans notre pays depuis plusieurs années ». Le Dr Motlana, membre du Conseil des dix, à Soweto, affirme pour sa part : « Nous savons tous que ces jeunes gens ont déposé leur vie sur le

front de la libération ». Le Dr Allan Boesak, aumônier de l'Université du Cap occidental, importante personnalité de « l'Eglise réformée hollandaise », une des confessions sud-africaines traditionnellement attachée au système raciste, ne cache pas non plus sa réprobation : « Les événements incroyablement tragiques qui ont mené au procès pour haute trahison de Pietermaritzburg doivent être compris dans le contexte de la société sud-africaine et du système qui prévaut dans ce pays et qui a provoqué les actions de ceux que l'on accuse aujourd'hui de terrorisme ».

Une grande campagne de solidarité se dessine dans le monde entier. En France, le mrp a immédiatement réagi (1). Il faut, il est possible de sauver James Mangé.

Racine MAIGA

(1) Une série de cartes postales à envoyer au Président Giscard d'Estaing, à l'ambassadeur d'Afrique du Sud, au président de l'A.N.C., Olivier Tambo, et au mrp est disponible au siège du Mouvement. Elles doivent être envoyées par milliers. Demandez-les, placez-les autour de vous, faites participer le maximum de monde à leur diffusion ! Si vous pouvez en prendre une série, c'est bien, si vous pouvez en placer 5, c'est mieux. Etes-vous sûr de ne pas pouvoir en diffuser 10, 20 ou plus. Pour sauver la vie de James Mangé, ne soyez pas modestes, faites le maximum. (5 frs la série, franco).

Chaque jeudi, jour de la semaine où James Mangé a été condamné à la peine capitale, téléphonez votre réprobation à l'ambassade de la République raciste d'Afrique du Sud : (1)555.92.37. Chaque troisième jeudi du mois, un rassemblement est organisé devant cette ambassade de 18h à 19h30. (59, quai d'Orsay, 75007 Paris - Métro Invalides).



L'épouse et le fils de James Mangé

une vie de lutte contre l'apartheid une vie qui ne doit pas s'arrêter là

Mncedisi James Daniel Mangé, « James Mangé » est né il y a 24 ans dans le quartier noir de Pimville, près de Johannesburg. Sa famille se trouve aujourd'hui à Jabavu, un autre quartier de la même cité.

Son père est mort en 1966 et sa mère, Mme Winifred Mangé, est aujourd'hui sans travail. Il a été élevé par un oncle à la suite du décès de son père et a pu ainsi suivre l'école pendant quelques années. Peu après qu'il ait commencé à travailler, il est considéré comme un « organisateur de grève » parce qu'il lutte pour des augmentations de salaire et il est licencié. Il apprend l'existence de l'A.N.C. par des camarades de travail. En 1976, après le soulèvement de Soweto, il quitte l'Afrique du Sud pour rejoindre ce mouvement et son aile militaire, l'Umkhonto We Sizwe.

En 1978, il rentre clandestinement dans son pays. Il aurait, selon l'accusation, préparé l'attaque d'un commissariat de police à Wittlesea, au Cap.

C'est lors d'un banal contrôle de son véhicule par un agent de la circulation, qu'il est découvert et emprisonné.

James Mangé est marié à Pauline Dipuo Moerane qui sort elle-même d'une année de détention. Il est père d'un enfant de trois ans, Lehlohonolo Prince.

u.s.a.

le shérif souhaite la bienvenue au ku-klux-klan

Les événements sanglants de Greensboro, en Caroline du Nord, le 3 novembre dernier (1), au cours desquels 5 manifestants anti-racistes ont été tués par un commando constitué de membres du Ku Klux Klan, ont mis à nouveau en évidence, devant l'opinion française, le renouveau inquiétant du gang raciste à la cagoule.

Le peu d'informations dispensées par la presse française sur cet aspect de la vie américaine peut faire penser dans notre pays que l'événement de Greensboro est un fait isolé et que l'activité du Ku Klux Klan aujourd'hui est faible et sporadique. La vérité est toute autre, hélas !

Dans son numéro d'octobre dernier, le grand magazine noir américain «Ebony» énonce une liste impressionnante de méfaits du K.K.K. depuis le début de l'année 1979 : meurtres et tentatives de meurtre, incendies, campagne d'intimidation, violences physiques, attentats, mises à sac d'appartements ou de magasins. Partout on brûle des croix. Les cibles du K.K.K. sont les Noirs, des Blancs «activistes», des Juifs membres d'associations juives, des leaders, noirs ou blancs, des mouvements anti-ségrégationnistes, dont beaucoup d'ecclésiastiques. Les personnalités officielles, même blanches, ne sont pas épargnées si leurs positions ne conviennent pas aux klansmen. On brûle les maisons des Noirs qui ont eu l'impudence de s'installer dans des quartiers blancs ou on leur jette des bombes. Partout, les hommes du Klan s'exhibent ou paradedent en ville, vêtus de la robe et coiffés de la cagoule, le plus souvent porteurs d'armes à feu.

Le Ku Klux Klan n'est plus confiné dans le Sud, comme il y a 50 ans. Les faits relatés par «Ebony» se sont déroulés dans l'Alabama, le Tennessee, en Caroline du Nord, mais aussi dans le Connecticut, dans l'Etat de New York ou en Californie. Aujourd'hui, l'ombre sinistre du K.K.K. s'étend sur tout le territoire des Etats-Unis.

On a déjà montré (2) combien il est illusoire de juger de la puissance du Ku Klux Klan d'après le nombre actuel de ses adhérents : 40.000. On est bien loin des 4 millions des années 20, mais ce nombre ne fait que croître. Irving Suall, un dirigeant de l'organisation juive «B'nai B'rith», estime qu'il y a au moins 10 sympathisants pour un membre du Klan et que ce nombre est même encore plus élevé dans le Nord. La puissance finan-

cière du K.K.K. est considérable, puisqu'elle lui permet, entre autres, d'éditer un journal, «The Crusader», des livres et des disques.

dans tous les rouages de la société américaine

Le Ku Klux Klan recrute dans toutes les couches de la population blanche : parmi les fonctionnaires ou les «cols blancs» aussi bien que parmi les petits fermiers du Sud. Il répand aussi son poison dans les high-schools et dans les collèges. Mais l'étendue de son influence est rendue évidente par son infiltration dans les services de l'armée. On se souvient de l'affaire du Camp Pendleton, en Californie, en 1976, où une douzaine de «marines» noirs avaient été jetés en prison pour avoir dispersé avec la vigueur qu'on imagine un meeting organisé par 16 «marines» blancs, membres du K.K.K., à l'intérieur du camp. A ce propos, «Ebony» apporte les précisions suivantes : «L'armée est devenue un bon terrain d'entraînement pour nos membres» a déclaré Tom Metzger, leader du Klan en Californie. Une autre «base» du Klan, forte de plus de 12 membres et qui organisaient des réunions régulières fut découverte cette année à la base de l'armée, à Fort Hood, au Texas. Au début de 1979, des membres du Klan brûlèrent une croix sur le «USS America» amarré à Norfolk, en Virginie et, en juillet, des violences raciales éclatèrent sur le ravitailleur «Concord» entre des matelots noirs et quelque 20 membres du K.K.K., deux jours après qu'il eût quitté Norfolk pour la Méditerranée.

L'armée n'est qu'un des champs d'action du Ku Klux Klan. La police n'échappe pas non plus à son activité. «Ebony» rapporte que le chef de la police à Gadsden, en Alabama, avait avoué que 12 de ses

hommes étaient membres du Klan et que beaucoup des fonctionnaires de police étaient des sympathisants du K.K.K. On a vu l'année dernière des fonctionnaires de police mettre chapeau bas au passage de défilés du Klan. Le Sheriff Rex Smally, de Marshall County, dans l'Alabama, grimpa sur le podium d'un meeting du Ku Klux Klan, l'automne dernier, et souhaita la bienvenue aux visiteurs en robes et cagoules, les assurant de son «appréciation» pour leur «soutien à l'ordre et à la loi».

Ces exemples sont des indices visibles de l'infiltration de la police par le K.K.K. dans plusieurs régions du Sud. D'ailleurs, il est notoire que la police de Greensboro, où se déroula ce qu'on peut appeler un lynchage, est truffée de nazis et de klansmen, ce qui expliquerait que la police se soit tenue à une telle distance de la manifestation, laissant les coudées franches aux assassins du K.K.K.

Le F.B.I. lui-même n'est pas hors de soupçon dans ce domaine. Ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que le F.B.I. ne déploie pas tous les efforts qui seraient nécessaires pour annihiler le Ku Klux Klan. Les dirigeants du F.B.I., pour justifier leur carence, se réfugient derrière de récentes lois fédérales tendant à préserver la vie privée des citoyens et restreignant la surveillance des particuliers ! Les dirigeants noirs, eux, accusent le F.B.I. de se servir du Klan pour supprimer les militants des mouvements anti-racistes et anti-fascistes.

D'autres actions du K.K.K., comme ses campagnes contre l'«affirmative action» (3) ou pour faire admettre que les Noirs ont accompli tous les progrès que leur accordaient les Droits Civiques de 1964 et que tout nouvel effort en leur faveur ne peut s'accomplir qu'au détriment des Blancs, apportent une aide active à la politique de l'administration Carter de réduction de tous les programmes d'aides sociales dont les Noirs et les membres des minorités sont les principales victimes.

A cela s'ajoute l'action du Klan contre les luttes revendicatives des syndicats et des mouvements «activistes». Ne serait-ce pas ce qui expliquerait, du moins en grande partie, le silence et l'immobilisme de Jimmy Carter après les événements de Greensboro et, d'une manière plus générale, à l'égard du Ku Klux Klan ? Ce n'est certes pas la déclaration platonique de Jody Powell, porte-parole de la Maison Blanche, affirmant que le Président Carter était «préoccupé par la renaissance du Ku Klux Klan» qui peut effacer cette mauvaise impression !

les noirs n'ont plus peur

Une chose nouvelle, c'est que les Noirs ne sont plus terrorisés par les robes, les cagoules, les fusils ou les menaces du Ku Klux Klan. Par exemple, en mai dernier, à Decatur, en Alabama, les klansmen furent surpris de voir des dirigeants du S.C.L.C. (Southern Christian Leadership

Conference), à la tête d'une poignée de manifestants, venir les affronter courageusement. A Middletown, dans l'Ohio, la police dut tendre un rideau de policiers entre les Klansmen et les contre-manifestants noirs. A Dallas, le 3 novembre, en même temps qu'avaient lieu les événements de Greensboro, 2.000 personnes manifestaient contre le Klan. «Ce n'est plus comme il y a 8 ou 10 ans. Les Noirs vont se battre», prévient Alfred «Skip» Robinson, leader de la «United League» dans le Mississippi.

Les grands mouvements noirs contre-attaquent. «Le Klan doit être mis hors-la-loi», déclare Carolyn Coleman, directrice de la N.A.A.C.P. (Association Nationale pour le Progrès des Gens de Couleur) de Caroline du Nord. Charlene Mitchell, du bureau national de l'«Alliance Nationale contre la Répression Raciste et Politique» a déclaré au «Daily World» : «Le K.K.K. est encouragé par le climat qui règne dans ce pays et qui lui fait croire qu'il peut se montrer partout et tuer des gens en plein jour en toute impunité».

Charlene Mitchell ajoute que les forces progressistes doivent «mobiliser massivement les gens dans des manifestations, des réunions, des activités culturelles, ainsi que les syndicats et les juristes, en sorte que notre combat ne soit pas isolé du peuple».

Le S.O.C. (Southern Organizing Committee for Economic and Social Justice), dont le Pasteur Ben Chavis est l'un des deux leaders, dans une déclaration du 5 novembre, somme le Gouverneur de Caroline du Nord et le Président Carter de prendre les mesures qui s'imposent contre le K.K.K.

Une coalition d'organisations religieuses et laïques noires a tenu une conférence les 14 et 15 décembre à Atlanta. Cette conférence avait été décidée pour rechercher les moyens «de développer un réseau national de personnes qui pourront intervenir partout où le Klan se signalera». Les participants ont souligné le silence observé sur cette nouvelle vague de racisme par l'Eglise protestante blanche et le besoin urgent de l'action du clergé blanc parce que le Klan «utilise comme symbole de son action la foi chrétienne».

L'un des organisateurs, le Dr. Negail Riley, président de l'I.F.C.O. (Inter-religious Foundation for Community Organization) a déclaré à la presse : «La situation est critique, non seulement à cause des 5 meurtres de Greensboro, mais parce que le K.K.K. progresse sur le plan national, qu'il se développe dans les écoles et les collèges, dans la police, chez les gardiens de prison et dans l'Armée, dans le Nord comme dans le Sud».

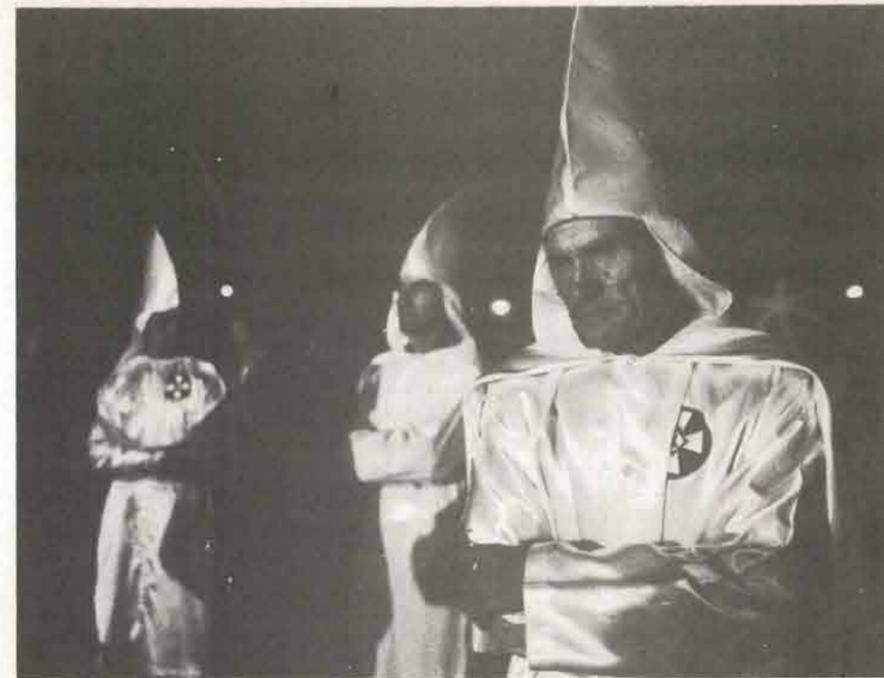
Joseph Lowery, président du S.C.L.C. ajoute : «Le Ku Klux Klan ne peut vivre et progresser que dans un environnement qui le tolère».

Robert PAC

(1) Voir droit et liberté, décembre 1979.

(2) Voir droit et liberté, février 1978.

(3) Loi incitant les industriels à s'engager d'embaucher un certain pourcentage de Noirs et de membres des minorités.



A un rallye du Ku-Klux-Klan à West Palm Beach (Floride)

Photo : Alex Webb (Magnum)

ben chavis libéré: «je viendrai en france pour vous remercier»

Le Pasteur Ben Chavis a été libéré le 14 décembre dernier. Il était le dernier des «10 de Wilmington» (Neufs Noirs et une Blanche) à être emprisonné en Caroline du Nord, l'un des Etats les plus racistes des Etats-Unis.

Délégué par son Eglise, l'Eglise Unifiée du Christ, pour enquêter sur le racisme en Caroline du Nord, Ben Chavis arrive en 1970 à Wilmington, en plein déchaînement de l'action anti-intégrationniste dans les écoles. On expulse des étudiants noirs d'une High-School et on admet des Blancs à leur place. Les étudiants noirs réagissent, organisent le boycottage de l'école et exigent la réintégration des Noirs expulsés. Ils se réunissent dans une église noire du voisinage, y organisent des classes marginales et des réunions. Le boycottage s'étend.

Pour la communauté blanche, c'est intolérable et le Ku Klux Klan intervient, menace le pasteur blanc qui a accueilli des étudiants dans son église, déclare son intention de brûler les maisons voisines.

Les Noirs réclament un couvre-feu. Les autorités refusent. Bien plus, un juge propose de «nettoyer» la communauté noire et le K.K.K. promet une chasse aux Noirs.

Ben Chavis organise une manifestation qui rassemble 2.500 personnes. Il exige le couvre-feu, fait interdire les rues menant à l'église. Les étudiants noirs restent dans l'église pour protéger le pasteur blanc et sa femme. Le K.K.K. intervient, tire sur l'église. Les autorités appellent la police, la Garde Nationale, la division blindée. Le siège dure quatre jours. Un membre du Klan et un étudiant sont tués.

Bien que les Noirs n'eussent pas d'armes et qu'on ait jamais pu établir la provenance des balles meurtrières, Ben Chavis et neuf étudiants sont arrêtés un an plus tard et accusés d'homicide.

Le procès commence en juin 1972. Une campagne orchestrée inonde la presse d'informations mensongères. Le jury est composé de 10 Noirs et 2 Blancs. On reporte le procès. Le 2^e procès s'ouvre en septembre 1972. Cette fois le jury comprend 10 Blancs et 2 Noirs et on ne se soucie pas de savoir s'ils appartiennent ou non à des organisations racistes.

C'est dans ces conditions, et en s'appuyant sur le témoignage d'un seul témoin à charge, instable mental, que Ben Chavis et ses neuf compagnons sont condamnés à 282 années de prison au total. Pour sa part, Ben Chavis se voit infliger 34 ans de prison et bien que le fameux témoin à charge, pris de remords, reconnaisse que sa déposition était fautive et qu'il l'avait faite sous la pression du procureur en échange de sa libération, Ben Chavis reste en prison et n'obtient pas la révision de son procès.

Le pasteur Ben Chavis a tenu à remercier tous ceux qui ont mené la campagne qui a finalement abouti à sa libération.

Il a déclaré notamment : «C'est avec une joie énorme que je veux saluer tous ceux qui, en France, ont lutté pour ma libération. Je veux les remercier du fond du cœur et leur dire que je souhaite vivement, le plus rapidement possible, venir moi-même en France les remercier».

Dans la lutte qui s'engage pour la révision du procès, le mrp sera à nouveau en première ligne.

R.P.

immigration

le travail sans la santé

Après le métro, les hôpitaux vont-ils devenir des pièges à immigrés ? L'affaire du Centre Bossuet et quelques circulaires officielles apportent à cet égard d'inquiétants éléments de réponse.

Paris, 8 rue Bossuet : les fenêtres du centre médico-social restent désespérément closes. Sur la lourde porte, une inscription : fermé. Depuis le 27 novembre, le centre Bossuet ne reçoit plus de malades. Ainsi en a décidé, le 27 septembre dernier, le Conseil d'administration après que le F.A.S. (Fond d'Action Sociale) ait décidé de réduire la subvention qu'elle alloue au centre. Les employés sont au chômage. Les salles sont vides. Les malades — essentiellement des travailleurs immigrés dont une majorité d'africains — doivent aller se faire soigner ailleurs.

« fermer la bouche aux africains »

La disparition du centre Bossuet sonne le glas d'une certaine conception de la médecine sociale. Le centre Bossuet bénéficiait d'une infra-structure sanitaire spécialisée dont chacun s'est plu à reconnaître le caractère efficace et utile : dépistages systématiques et bilans préventifs, médecine tropicale adaptée aux besoins (une bilharziose traitée pour 13,20 F avec dix jours d'arrêt de travail alors que le traitement à l'hôpital coûte trois semaines d'hospitalisation), diagnostics rapides grâce à un laboratoire spécialisé sur place.

En outre, et c'est sans doute l'un des grands mérites de Bossuet, existait à côté de cette infrastructure sanitaire, une infrastructure sociale qui a rendu d'incontestables services malgré la persistance de problèmes de fonctionnement inhérents à l'origine coloniale du centre (racisme diffus, arbitraire, exploitation des employés immigrés). (1).

La prise en charge des sans-ressources, l'explication aux patients dans les langues d'origine (une dizaine de langues parlées) des traitements et maladies soignées, l'information des femmes sur leurs besoins et leurs droits (planning familial), le recours à l'« écrivain public » pour ceux qui ne savaient pas lire et qui, de ce fait, s'enlisaient dans le maquis administratif, ont contribué à la popularité de Bossuet.

Pour beaucoup d'Africains, venir à Bossuet, c'était aller au pays : on était assuré d'y rencontrer quelqu'un du village ou de la région, on pouvait y parler sa langue d'origine. On comprend mieux les réactions hostiles qui se sont manifestées à l'annonce de la liquidation du centre (2).

Dans la corbeille de la semaine du « dialogue 79 », la porte close du centre Bossuet.

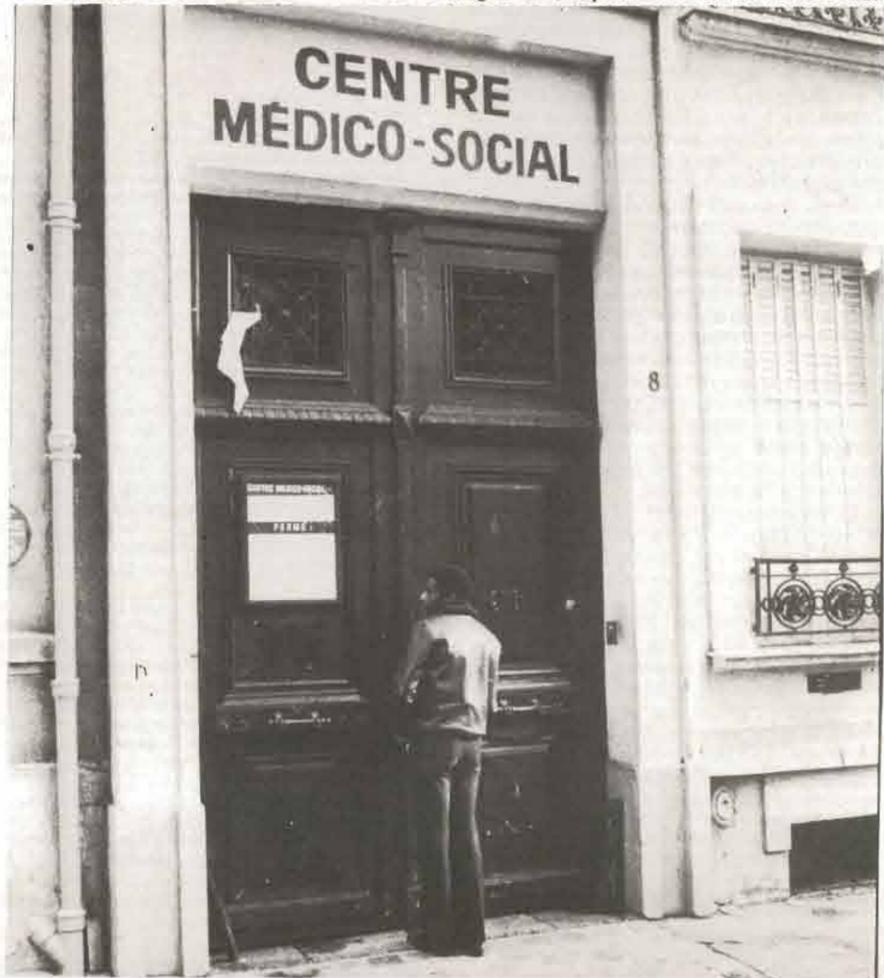


Photo Abdelhak Senna

« Fermer Bossuet, affirme une utilisatrice, c'est fermer la bouche aux Africains. Il y avait des défauts, c'est vrai. Mais pour un Africain, à Bossuet, quel que soit le problème, on était assuré d'y trouver une solution : santé bien sûr. Mais aussi problème d'emploi, de papiers, de famille, de santé des enfants lorsque l'on retournera au village. Tout. On pouvait tout dire à Bossuet. On était sûr que l'on pourrait se faire comprendre ».

Derrière cette constatation apparaît en filigrane une inquiétude bien réelle. Ou se soigner désormais ?

« Ce centre, ajoute un second témoin, était pour nous. On nous retire tout maintenant. C'est sûr, on ne veut plus de nous en France. Que vont devenir nos frères en difficulté car on nous chasse à la porte des hôpitaux si on n'a pas d'argent ou de papiers. Pourtant nous, en Afrique, on n'empêche pas les Français d'y vivre. Et, il y en a beaucoup. Ils vivent bien ! Mais nous, on ne demande pas grand chose ici ».

Ce « pas grand chose », les immigrés africains de Bossuet l'ont perdu. La solution : aller dans les hôpitaux ? La réponse semble aller de soi. OUI aller, en effet, quand l'on est malade, sinon à l'hôpital ?

Pourtant, maints cas qui nous sont parvenus au mrap, maints témoignages nous confirment que l'hôpital n'est pas à l'abri de la répression et de la discrimination. Comme le métro, il est parfois un piège à immigrés (3).

« Dans de nombreux établissements, nous a-t-on déclaré, l'admission d'un travailleur immigré malade n'est acceptée qu'après présentation de la carte de séjour. Pas de carte de séjour, pas d'admission ».

« Je connais un cas, ajoute un témoin, où l'on a demandé à un immigré de payer avant d'entrer. Comme il ne pouvait pas on lui a répondu : « Tu n'as qu'à aller ailleurs ». Ces témoignages doivent être pris au sérieux. Ils permettent de comprendre l'engouement de nombreux africains pour Bossuet. Le centre jouait d'une certaine manière le rôle de « soupape de sécurité ». Les immigrés répugnent en effet à s'adresser aux hôpitaux en raison des discriminations dont ils sont l'objet. Certains préfèrent se laisser dépérir de peur de ne pouvoir payer ou d'être expulsés s'ils connaissent des difficultés administratives. Le projet Stoléro, dans sa première mouture, n'envisageait-il pas de soumettre le renouvellement de la carte de séjour de l'immigré à sa situation sanitaire ? Le projet Bonnet ne donne-t-il pas aux préfets des pouvoirs étendus dans le renouvellement des titres de séjour ?

A Bossuet, on cite le cas d'un immigré conduit presque de force par des amis compatissants. En guise d'explication, le malade a indiqué : « Si tu n'as pas de papiers, tu dois rester au foyer, même si tu dois mourir, tu dois te cacher ».

Certes, ces graves atteintes au droit à la santé, ces violations de l'article 22 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du serment d'Hippocrate qui se profilent à l'horizon, ne sont pas le fait, jusqu'à preuve du contraire, des médecins. Mais un hôpital n'est pas seulement une structure médicale, il est aussi une structure administrative. Et, c'est précisément à ce dernier niveau qu'apparaissent les difficultés.

une volonté délibérée

Plusieurs lettres circulaires émanant de l'Assistance publique et du Ministère de la Santé développent une doctrine inquiétante dans le domaine de l'admission des étrangers non résidents en France (4) dans les hôpitaux et ce, sous couvert de récupérer les frais d'hospitalisation (5). Une note (n°78/12) de l'Assistance Publique envoyée le 25 janvier 1978 aux directeurs d'hôpitaux « conditionne l'admission » de l'étranger à l'hôpital « à sa prise en charge » par un organisme agréé ou « à un dépôt de provision ».

Il va de soi que si ces deux conditions ne sont pas remplies, l'entrée à l'hôpital de l'étranger ne pourra se faire. Dans une seconde lettre, envoyée le 31 octobre 1978, le directeur de l'Assistance Publique renchérit en ces termes : « Bien entendu, il ne s'agit pas de refuser systéma-

droit et liberté ■ n° 387 ■ janvier 1980



Photo : Abdelhak Senna

la loi raciste est passée

Avec six mois de retard sur la date prévue par le Gouvernement, la loi Bonnet qui régleme les conditions d'entrée et de séjour des étrangers a été adoptée en troisième lecture par le Parlement (6 décembre à la chambre des députés, 11 décembre au Sénat). C'est le texte mis au point par une commission mixte paritaire comprenant des sénateurs et des députés qui a été voté. Bien que quelques amendements aient été apportés la loi reste largement inspirée des dispositions initiales prévues par le ministre de l'Intérieur. Son caractère condamnable et nocif persiste donc.

Ainsi l'article 6 prévoit que le ministre de l'Intérieur est habilité à prononcer un arrêté d'expulsion (et non pas seulement de refoulement comme il était prévu antérieurement) à l'encontre d'un étranger dans les six cas suivants : menace pour l'ordre ou le crédit public, possession de papiers contrefaits ou falsifiés, si l'étranger ne peut justifier de la régularité de son entrée sur le territoire français, s'il s'y est maintenu au-delà du délai légal de séjour, s'il a fait l'objet d'une condamnation et s'il s'est maintenu sur le territoire après un non-renouvellement de son titre de séjour.

L'article 6 précise, en outre, que l'étranger expulsé peut « s'il y a nécessité être détenu jusqu'à exécution effective de l'expulsion... Si cette exécution n'a pu intervenir avant le terme de sept jours, la prolongation de la détention ne peut être prononcée que par ordonnance du président du Tribunal de Grande Instance ». Au cours du débat au Sénat M^e Charles Léderman (P.C.) a indiqué : « L'expulsion est maintenue pour tout immigré qui « menacerait de troubler ou troublerait l'ordre public ». Sous ce prétexte, ce sont déjà des centaines d'immigrés qui sont expulsés, « coupables » notamment de défendre leurs revendications, comme c'est actuellement le cas, par exemple, d'un travailleur algérien de Metz, qui lutte avec l'ensemble du personnel contre la fermeture de son entreprise, comme c'est le cas — la presse l'a révélé ce matin — de travailleurs africains de Marseille, dont certains vivaient en France depuis dix-neuf ans ».

L'internement administratif est légalisé (article 3). Le texte de loi précise en effet que tout étranger ne pouvant déférer à une mesure de refoulement à l'arrivée en France peut « s'il y a nécessité être maintenu par décision écrite motivée dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire, pendant le temps strictement nécessaire à son départ ». Quelques amendements ont été introduits : le maintien dans ces locaux ne peut se prolonger au-delà de deux jours qu'après autorisation du Président du Tribunal de grande instance ou d'un magistrat délégué par lui, l'intéressé peut demander l'assistance d'un interprète, d'un médecin, d'un conseil.

Après avoir souligné que le texte du ministre de l'Intérieur était anti-constitutionnel, M. Edgar Tailhades, sénateur du P.S., condamnait le projet de loi en ces termes : « Vous nous demandez de légaliser l'internement administratif sans un authentique contrôle judiciaire, sans limitation de durée, sans préciser les motifs pour lesquels cet internement pourra être prononcé. En bref, vous livrez un individu, sous prétexte qu'il est un étranger rendu indésirable par une conjoncture économique défavorable, à l'entier arbitraire de l'administration ».

A signaler aussi que l'entrée sur le territoire national est désormais conditionnée par la présentation de garanties de rapatriements, que le ministre de l'Intérieur peut prononcer la déchéance d'un résident privilégié si celui-ci a été condamné à une peine définitive ou s'il menace l'ordre public, que les préfets des régions frontalières se voient attribués de larges pouvoirs leur permettant de décider de l'expulsion et de son exécution. Comme on peut le constater, les amendements apportés ne remettent pas en cause la rigueur des mesures. Les députés et sénateurs appartenant au Parti Communiste et au Parti Socialiste ont voté contre ce projet de loi et ont déposé un recours devant le Conseil Constitutionnel.

« Ce projet de loi d'exception légalise l'arbitraire, expliquait M. Charles Léderman. Il officialise une politique raciste et xénophobe qui porte atteinte aux droits de l'homme et viole la Constitution française ».

La discussion du projet de loi Stoléro a été renvoyée à la session de printemps. Un contretemps qui n'apportera, cependant, aucun répit aux travailleurs immigrés. Pour s'en convaincre, il suffit de lire des différents articles de la loi scélérate du ministre de l'Intérieur.



Photo : Raymond Dityvon (Viva)

Pour faire admettre les restrictions budgétaires, on désigne comme coupables les vieux, les immigrés, etc...

tiquement l'accueil des étrangers non résidents, mais il convient de se montrer circonspect dans cet accueil ».

Qu'en termes galants ces choses-là sont dites. Plus loin, nous lisons : « Il m'apparaît donc que l'action essentielle à mener doit porter sur l'obtention, préalablement à la venue du malade, d'une information complète sur son état de santé afin que vous vous prononciez en toute connaissance de cause sur le bien fondé de cette venue ».

Cette « administratisation » des problèmes médicaux a de quoi inquiéter. Il est vrai que la circulaire du 25 janvier pose un garde-fou en affirmant que l'admission dans les hôpitaux est acquise dès lors que l'urgence médicale est constatée. Il reste qu'un flou demeure (qui détermine l'urgence médicale ? Sur quels critères la fonde-t-on ?) permettant la naissance voire le développement de l'arbitraire ainsi que nous l'avons vu plus haut. En tout état de cause, un contrôle policier sévère est instauré. La note circulaire du 25 janvier 1978 indique qu'il « convient de noter obligatoirement le numéro, le lieu de délivrance du passeport, l'adresse complète dans le pays d'origine et éventuellement l'adresse provisoire en

France ». En théorie, ces mesures discriminatoires ne concernent que les étrangers non résidents en France (on imagine sans peine l'effet qu'elles ont dû susciter parmi eux). La pratique montre aussi que les barrières ainsi dressées touchent directement les travailleurs immigrés qui usent leur santé sur les chantiers et dans les usines de notre pays. A la lumière de ces circulaires et notes, l'objectif des pouvoirs publics semble être double : tarir à la source le départ des étrangers désirant être soignés dans les hôpitaux français ou tout au moins sélectionner ceux d'entre eux qui sont pourvus de moyens finan-

ciers conséquents ; transformer les hôpitaux en un nouveau piège pour les immigrés qui, pour une raison ou une autre, se trouvent en situation irrégulière. Et l'on sait que la loi Bonnet permet de multiplier ces cas.

Dans cette perspective, la fermeture de Bossuet apparaît non comme un « accident » mais comme le résultat d'une volonté délibérée, d'une politique d'immigration qui ne s'embarrasse guère de la santé des travailleurs étrangers installés en France.

Stéphane MAYRESTE

(1) Voir *droit et liberté* n°359. Acquis le 14 avril 1942 par le Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française, le centre Bossuet a été mis à la disposition de la France-d'Outre-Mer en 1948 pour une durée de 99 ans « à la condition d'être affecté à des œuvres sociales intéressant les ressortissants de la France d'Outre-Mer ». Ce passé colonial a incontestablement pesé sur l'ambiance qui régnait au centre. Toutefois, la fermeture n'a fait que déplacer le problème ailleurs. Bossuet pouvait tout aussi bien devenir un symbole de l'amitié entre les hommes.

(2) Après la fermeture s'est constitué un Comité pour la survie des services du centre Bossuet au sein duquel fonctionnent trois commissions : juridique, information, projet. Le mrap soutient son action. Des réunions ouvertes à toutes les personnes intéressées ont lieu chaque samedi au centre de 14h à 16h, 8, rue Bossuet.

(3) Selon une vieille antienne raciste, les hôpitaux, français seraient littéralement envahis par des travailleurs immigrés. M. Claude-Gérard Marcus adjoint au maire de Paris, a publié récemment un communiqué dénonçant ces propos et affirmant que les « Maghrébins ne représentent que 8,40% des malades aigus admis dans les hôpitaux parisiens ».

(4) Sont considérés comme « étrangers non résidents en France » tout étranger ne possédant pas une carte de séjour de plus d'un an, c'est-à-dire notamment, les touristes ainsi que les étudiants étrangers poursuivant des études dans notre pays.

(5) Ces mesures appliquées dès 1977 préfiguraient les décisions prises récemment pour lutter contre le « déficit » de la Sécurité Sociale et qui consistent globalement à altérer la qualité des soins et prestations offertes aux malades (non remboursés de nombreux médicaments en particulier...).

la mort atomique n'a pas de couleur

La télévision, la radio, l'ensemble de la presse officielle ont avec un bel ensemble flétri la construction par le Pakistan d'une « bombe islamique ». Aux informations de 19 heures, le 27 décembre dernier, France-Inter y voyait trois dangers particuliers : la bombe pakistanaise est la bombe d'un pays du Tiers-Monde ; elle est islamique (sic) ; elle est construite dans un pays à « démographie galopante ». Tous ces faits conjugués semblaient, pour le commentateur officiel, faire peser une menace directe sur les pays occidentaux et sur la France en particulier.

Quelle disproportion, cependant, avec la complaisance par laquelle les mêmes commentateurs ont accueilli l'inraisemblable décision prise par les Américains et entérinée par l'OTAN, de faire de l'Europe le malheureux champ de bataille d'un éventuel conflit nucléaire et de la hérissier de 108 fusées Pershing II et de 464 nouveaux missiles de croisière. Les fusées américaines, « occidentales et chrétiennes », attirant sur nos pays une inéluctable destruction en cas de conflit, sont-elles moins dangereuses parce que provenant d'un pays à « faible démographie » et à religion « civilisée » ? Quelle dérision si ce racisme intéressé ne recouvrait pas les plus délirantes aventures dans lesquelles on ait jamais engagé l'humanité.

Enfin, a-t-on oublié la lutte victorieuse menée en France, dans les années cinquante, contre l'établissement d'une Communauté Européenne de Défense sous contrôle US pour que nous voyions, sans réagir, la République Fédérale d'Allemagne se doter, par le biais de la décision américaine, d'une arme dont la privent les accords pris entre les alliés après la guerre ? Croit-on que Strauss, possible futur chancelier, cherche à amuser la galerie lorsqu'il caresse sans s'en cacher, le vieux rêve d'une grande et puissante Allemagne à gouvernement fort sur les territoires de l'ancien Reich ?

le zimbabwe en quête d'indépendance

C'est aux tout premiers jours de l'année 1980 que devrait entrer en vigueur le cessez-le-feu au Zimbabwe, mettant fin, on l'espère, à une guerre de plus de 8 ans contre le régime illégal rhodésien. L'ancien territoire britannique devrait ainsi redevenir, pour quelques se-

maines, la colonie de Rhodésie du Sud avant de voir enfin consacrer son indépendance sous la direction d'un gouvernement élu par la majorité.

Les forces de libération se sont heurtées depuis toujours à une répression féroce de la part du pouvoir raciste. 20.000 morts depuis 1972, c'est le plus sinistre bilan de la rébellion colonialiste de Ian Smith. Pour la population africaine, cette période signifie un taux de mortalité infantile évoluant entre 120 et 220 pour mille suivant les régions, les déplacements massifs de population, l'internement dans des « villages protégés », la loi martiale instaurée sur 90% du territoire, une malnutrition généralisée due en grande partie au fait que le pouvoir raciste a limité les heures de travail des agriculteurs indépendants pour pouvoir mieux les contrôler.

De plus, l'engagement sud-africain aux côtés des colons rhodésiens et la passivité complice des occidentaux ont permis aux forces racistes d'effectuer des dizaines de raids meurtriers dans les pays voisins comme le Mozambique, la Zambie ou le Botswana. Ces pays,



Un siècle d'oppression et de lutte du peuple du Zimbabwe.

asphyxiés par la guerre, ont néanmoins apporté une aide héroïque aux combattants du Front Patriotique pour que naisse le Zimbabwe indépendant.

Dans la dernière période, le gouvernement mis en place par les colons et dirigé par l'évêque africain, Abel Muzorewa, a encore accentué raids et dévastations. On ne

un américain consomme en moyenne autant d'énergie que 430 maliens

Un Américain consomme en moyenne l'équivalent en énergie de 11.554 kg de charbon par an ; 2,6 fois plus qu'un Français qui, lui, se « contente » d'une consommation moyenne de 4.380 kg équivalent-charbon. Un Malien en utilise 27 kg !

Si l'on prend des pays exportateurs de pétrole mais sous-développés, on se rend compte que la consommation d'énergie par habitant se situe à un niveau très faible comparativement aux pays développés importateurs. L'Algérien consomme 729 kg d'équivalent-charbon, l'Angolais 166 kg, le Nigérien 94 kg.

On imagine de combien les Etats-Unis, de loin le premier producteur de pétrole du monde capitaliste, pourraient exporter si la consommation intérieure d'énergie y était moins outrageusement supérieure à celle de l'ensemble des autres pays du globe. Laisseraient-ils, en ce cas, les acheteurs fixer le prix de leur production ou adhéraient-ils à l'O.P.E.P. ?

Si les inégalités que connaît notre monde se mesurent aux différences de consommation énergétique, il est d'autres chiffres qui permettent de se représenter ce qu'elles signifient dans la vie quotidienne de centaines de millions d'êtres humains.

Un Français a une espérance de vie à la naissance de 73 ans. Pour un Ethiopien, il faut se contenter de 39 ans. Citons en vrac : 42 ans pour un Malien ou un Sénégalais ; 51 ans pour un Pakistanais ou un Iranien, 55 ans pour un Marocain ou un Nicaraguayen. Il est vrai que si la France compte un médecin pour 680 habitants et l'URSS un pour 300, la Haute-Volta vient bien loin derrière avec un médecin pour 61.800 personnes et les Nigériens ont également peu de chance d'être soignés, avec un praticien pour 42.970 habitants.

Il faut, pour être juste, noter que ces chiffres ne coïncident pas purement et simplement avec le Produit National Brut par habitant (PNB), puisqu'un pays comme Cuba, dont le PNB est comparable à celui de la Syrie, de la Tunisie ou de la Malaisie distance nettement ces Etats en ce qui concerne l'espérance de vie (72 ans à Cuba contre 57 en Tunisie et en Syrie et 67 en Malaisie) et en ce qui concerne le nombre de médecins par habitants (14.800 en Tunisie, 12.510 en Syrie et 14.350 en Malaisie contre 11.100 à Cuba).

Dans le domaine de l'alimentation, 53 pays ont un rapport journalier de calorie par habitant inférieur aux besoins, fixés à 2.360. C'est au Mali que la situation est la plus critique avec une moyenne de 1.774 calories. Mais en Belgique, on consomme en moyenne 3.713 calories par jour et la France n'est pas loin, avec 3.411 calories, du record mondial détenu par ses voisins d'outre-Quévrain.

Ces chiffres, publiés dans le très sérieux « Rapport sur le développement dans le monde » qu'édite depuis deux ans la Banque Mondiale, jettent un jour crû sur l'odieuse d'une propagande qui vise à rendre les pays pauvres coupables des difficultés que rencontrent certains pays industrialisés du fait d'une crise dont les racines profondes résident justement dans l'étendue des injustices. Face à l'égoïsme brutal affiché par les compagnies multinationales et les gouvernements occidentaux, certains pays du Tiers-Monde cherchent à s'entendre pour qu'enfin, les richesses qu'ils produisent puissent servir à les sortir de la misère. Tant mieux !

Les campagnes racistes qui visent à dresser les Français contre les peuples en lutte pour leur libération et leur développement économique rencontreront sur leur chemin ceux qui ne supportent plus le formidable « racisme de la faim » et qui luttent pour le détruire, rappelant de leur vœu un nouvel ordre économique mondial.

s'étonnera donc pas qu'en Afrique du Sud, un consortium d'hommes d'affaires ait décidé de recueillir des fonds pour l'aider dans la campagne électorale à l'américaine qu'il a entreprise. Notons d'ailleurs qu'en l'espèce, un groupement identique de financiers britanniques a pris les mêmes dispositions.

Le compromis sur lequel les différentes parties ont réussi à se mettre d'accord, à Londres, reflète tout d'abord les reculs de ceux qui ont bien dû, finalement, accepter de négocier avec le Front Patriotique. En tout état de cause, ce dont il s'agit, c'est de renverser un ordre fondé sur le racisme et la domination blanche issue de la conquête coloniale et il serait vain de penser que d'ultimes manœuvres puissent entamer la détermination dont ont fait preuve, jusqu'à présent, les patriotes du Zimbabwe.

gennevilliers : ceux de la cité de transit seront relogés

Construire en 1966, la cité de transit qui se trouve 51 route du port, à Gennevilliers en fin de siècle. Les nombreuses familles étrangères qui y demeurent seront relogées dans des habitations salubres. Ce dénouement heureux et satisfaisant intervient au terme d'une campagne longue de 13 ans, menée conjointement par la municipalité de Gennevilliers, le Comité de défense des habitants de la cité (syndicats, partis de gauche, Amicale des Algériens en Europe) ainsi que les antiracistes et le mrap. Composée de baraquements insalubres, isolée au milieu de la zone industrielle, coincée entre l'autoroute et une ligne de chemin de fer, la cité de transit était devenue au fil des ans un véritable ghetto normalisé(1).

Finalement, la lutte a porté ses fruits. Le 5 décembre 1979, le comité de défense et le député de Gennevilliers, M. Brunhes (P.C.F.) étaient reçus à la Préfecture des Hauts-de-Seine où était acquiescée la mise en place d'un plan de relogement de toutes les familles. La cité devrait, selon l'échéancier prévu, disparaître d'ici au 1er mars 1980.

Ce succès n'a pas pour autant conduit à la démobilisation de tous ceux qui ont contribué à faire entendre raison à la Préfecture. Reste maintenant à obtenir le respect des engagements, l'application complète du plan dans les délais prévus.

(1) Voir droit et liberté d'avril 1978 (NO 369).

deux nomades réputés coupables

A la fin du mois de novembre, une série d'agressions est commise dans l'Eure et Loir par un groupe de bandits et se termine par le meurtre d'un policier. L'émotion légitime de la population est grande et un important dispositif policier est immédiatement mis en place pour mettre les malfaiteurs hors d'état de nuire.

Deux jours seulement après les événements, *Yvelines-Matin*, l'édition locale du *Parisien Libéré* titre sur toute une page : « Les gendarmes arrêtent deux gangsters de l'équipée sauvage » d'Eure-et-Loir : sept heures de siège chez les nomades ». Sous le titre, la photographie de deux jeunes gens et leurs noms.

L'article est parsemé de ces allu-

sions pesantes dont est coutumier le *Parisien* lorsque les malfaiteurs ont le culot d'ajouter à leur malfaisance le fait de n'être pas conformes au Français moyen façon SOFRES.

Le lendemain de ce premier article, *Yvelines-Matin* poursuit l'information en indiquant de nouvelles arrestations « grâce aux informations recueillies auprès des deux gangsters ».

Ce n'est que dans *L'Echo Républicain des Yvelines* qu'on pourra lire : « Les deux suspects appréhendés au cours de la grande rafle de mardi ont été entendus puis remis en liberté hier matin n'étant pas en cause dans ces agressions ».

Comment *Yvelines-Matin* a-t-il pu publier, dès leur arrestation, la photographie des deux suspects innocents ? Comment ce journal a-t-il pu violer le droit inscrit dans la Constitution à la présomption d'innocence pour tout prévenu non-reconnu coupable sans que le ministère public intervienne comme la loi lui en fait un devoir ?

Mais il est vrai que les prévenus étaient nomades ; alors, ces gens-là, vous comprenez !

rfa : la côte de hitler en hausse

Selon un récent sondage publié par les syndicats du Land de Hesse, en République Fédérale d'Allemagne, 26% des citoyens de RFA sont convaincus que le nazisme « sur le plan des idées », n'est « pas une mauvaise chose du tout ». De plus, le procureur général de Francfort, M. Giebel, a révélé que dans le même land de Hesse, plus de 220 procédures visant des activités nazies étaient restées pendantes en 1978 et 1979, sept personnes seulement ayant été inculpées.

L'indulgence des autorités ouest-allemandes pour les activités néo-nazies est telle qu'un as-

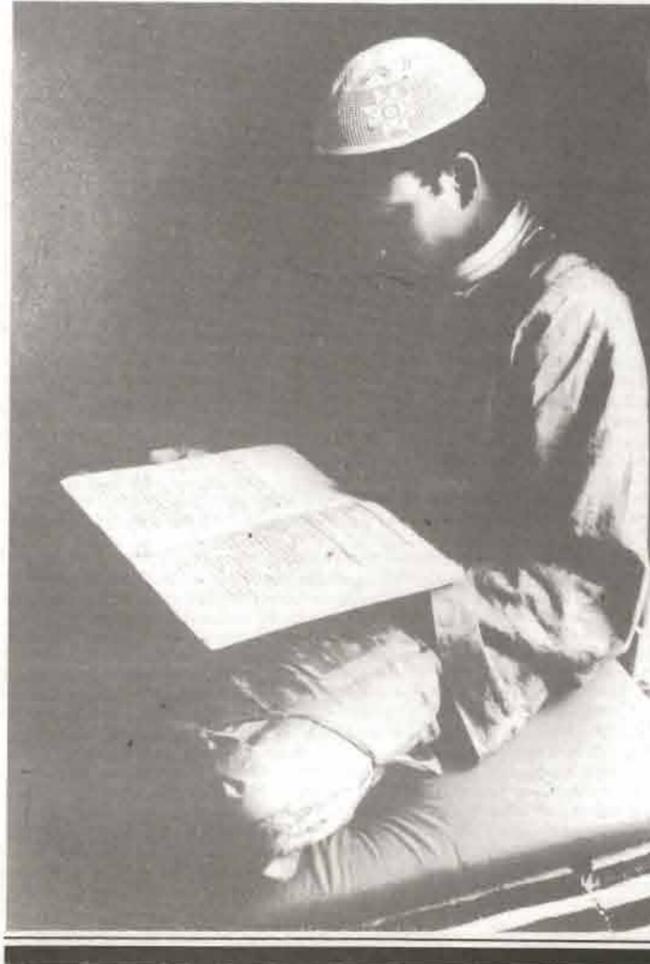
le droit de prier pour les fidèles de la deuxième religion de france

L'Islam est la deuxième religion de France par le nombre de ses fidèles, venant loin derrière l'Eglise catholique mais devant les Eglises protestantes. Pourtant, c'est certainement la religion qui dispose du plus petit nombre de lieux de culte.

A Mantes-la-Jolie, dans la région parisienne, les Musulmans ont demandé depuis longtemps l'autorisation de construire une mosquée afin de pouvoir y exercer leur culte. Nombreux sont, en effet, dans ce secteur, les adeptes de l'Islam et ils ne disposent d'aucun local pour prier ensemble. L'autorisation a été donnée par la municipalité mais un « comité de défense », sous prétexte d'écologie, mène campagne contre la construction. De nombreux témoignages montrent qu'en l'occurrence, l'écologie a bon dos.

On peut penser, en outre, que les campagnes anti-islamiques qui se développent à la faveur de la crise iranienne ne sont pas étrangères à l'importance prise par l'opposition de certains habitants de Mantes à la construction de la mosquée.

Photo : Abdelhak Senna



mobilisation autour de dessie woods

Nous avons déjà évoqué dans *droit et liberté* de novembre dernier le cas de Dessie Woods, cette jeune femme noire américaine qui purge actuellement une peine de 22 ans de prison au pénitencier pour femmes de Hardwick, en Georgie. Elle a tué l'homme blanc qui tentait de la violer en retournant contre son agresseur l'arme dont il la menaçait. Elle a été injustement condamnée à Hawkinsville par un jury dont les sept membres noirs (sur 12) étaient terrorisés par les menaces de représailles dont ils faisaient l'objet et par l'atmosphère de tension raciale créée dans la ville par les autorités locales.

Le Comité français de soutien à Dessie Woods qui s'est constitué à la demande du Comité National américain pour la Défense de Dessie Woods, et dont le mrap fait partie, appelle à une manifestation en faveur de Dessie Woods, le 6 décembre 1979, devant l'Ambassade des Etats-Unis. Pendant qu'une délégation du Comité était reçue par l'attaché politique de l'ambassade, auquel elle remettait des pétitions représentant 1.500 signatures collectées en moins de deux mois et exigeant la mise en liberté immédiate et inconditionnelle de Dessie Woods, une centaine de personnes ont manifesté devant l'Ambassade en état de siège à cause des événements d'Iran. La police a maintenu à distance les manifestants parmi lesquels on comptait beaucoup de Noirs jouant du tam-tam. Des banderoles exigeant « la liberté pour Dessie Woods » furent déployées.

D'autres manifestations du même genre ont eu lieu à la même époque dans les grandes villes des Etats-Unis ainsi que dans plusieurs capitales européennes. Le Comité français de soutien

à Dessie Woods continue son action. Il poursuit sa campagne de pétitions. Il a effectué un premier envoi d'argent pour les deux enfants de Dessie Woods. Les formulaires de pétition sont disponibles au mrap. Les personnes désirant participer à ses travaux peuvent se faire connaître au mrap, auprès de la Commission « Amériques ». Le soutien financier doit être adressé par chèque à l'ordre du MIFAS, 46 rue de Vaugirard, 75006 Paris, en précisant : Comité Dessie Woods.

Robert PAC

alexandre mounbarris est libre

Alexandre Mounbarris, condamné à 12 ans de prison en 1972 au terme de la loi sud-africaine contre le « terrorisme » vient de s'évader de la prison où il était enfermé. Le mrap avait, à l'époque, mené campagne pour ce courageux résistant et est intervenu à plusieurs reprises auprès du gouvernement français pour qu'il fasse libérer un homme dont l'épouse, Marie-José (sur notre photo) et le fils sont français. Alexandre a préféré compter sur ses propres forces pour échapper à l'enfer de l'apartheid sud-africain. Bonne chance !



Photo : Maurice Cantacuzene.

sassin notoire a pu témoigner en faveur de Lishka, le responsable de la déportation des juifs de France pendant la dernière guerre, au procès de Cologne. Ce dernier, un certain Illers, a notamment déclaré à un journaliste qui lui reprochait son rôle dans l'exécution d'otages français : « Oui, mais nous savions que les auteurs d'attentats étaient communistes... Je sais que je risquerai, mais je reste optimiste : si mon affaire tourne mal, ce que je ne pense pas, cela va me coûter la moitié de ma pension ! ».

Les communistes qu'Illers faisait fusiller comme otages en 1940 sont, en 1980, interdits de service dans la fonction publique... en RFA !

les juges donnent raison au mrap

L'application de la loi du 1er juillet contre le racisme a conduit les tribunaux des racistes dans les quatre cas suivants où le mrap était partie civile.

■ **Graffiti antisémites à Marseille.** Le 30 janvier 1978, Jean-Pierre Sour, 19 ans, avait inscrit des graffiti antisémites près de la synagogue de Marseille. Le jeune homme avait alors expliqué qu'il avait été entraîné par des compagnons de rencontre non identifiés. Justifications qui n'ont guère impressionné le tribunal de Grande Instance de Marseille puisque, le 12 décembre dernier, Sour a été condamné « pour incitation à la haine raciale » à six mois de prison avec sursis. Il devra, en outre, verser 3000 F de dommages et intérêts à la LICRA et 1000 F au mrap.

■ **Aspects de la France :** Dans un article publié le 9 novembre 1978 en pleine « affaire » Darquier, *Aspects de la France* s'en prenait aux juifs estimant en particulier qu'ils « étaient campés chez nous ». Le 11 décembre, le directeur de l'hebdomadaire, Marcel Bonnemaïson et Pierre Juhel, auteur de l'article,

ont été condamnés à 2000 F d'amende chacun par la 17^e chambre correctionnelle de Paris « pour discrimination raciale ».

Le mrap et la LICRA qui s'étaient constitués parties civiles ont obtenu respectivement 2000 F et 10000 F de dommages et intérêts. D'autre part, la 11^e chambre de la Cour d'appel de Paris a confirmé, le 12 décembre 1979, les condamnations à 1500 F d'amende infligées en première instance, le 28 mars 1979, à Marcel Bonnemaïson, directeur d'*Aspect de la France* et à Julien Malte, auteur d'un article antisémite contre Charlie Chaplin (« Tout est juif en lui »). Le mrap obtient 2000 F de dommages et intérêts de même que la LICRA. Les deux organisations n'avaient obtenu en première instance, que le franc symbolique.

■ **Hôtelière raciste.** Il y a quelques mois, une hôtelière de la rue Tiquetonne (Paris 2^e), refusait de louer une chambre au chanteur noir américain Jack Dupré. L'hôtelière raciste a été condamnée le 19 décembre 1979, à deux mois de prison avec sursis et 2000 F d'amende. Elle devra, en outre, verser 3000 F à Jack Dupré et 1000 F au mrap qui s'était constitué partie civile. A signaler que ces quatre condamnations s'ajoutent à celles de Hamon (organisateur d'un rassemblement nazi) et du directeur d'I.T.T.B. à Compiègne, (offre d'emploi discriminatoire) (1).

(1) Voir droit et liberté de décembre 79 (NO 386)

Le nombre de réponses à l'appel que nous avons fait dans *droit et liberté* pour un concours de photographies illustrant le racisme ou l'amitié entre les peuples ayant été beaucoup trop faible, nous sommes contraints de l'annuler. Merci pour ceux qui ont malgré tout répondu à notre demande.



REVETEMENTS DE SOLS ET MURS
TAPIS - MOQUETTES
PEINTURE - PAPIERS PEINTS

35 MAGASINS PARIS ET BANLIEUE

Pompes Funèbres et Marbrerie Funéraire MARBRERIE DE BAGNEUX

Jacques BANATEANU

Evite aux familles toutes démarches pour Inhumations - Toilettes mortuaires
Lincoils - Transports de corps Paris-Provence-Israël et tous Pays
Achats de terrains, constructions de caveaux
Monuments, Gravures, Photos, Portraits
Maison conventionnée

122, avenue Marx Dormoy
92120 MONTROUGE

(face la Porte principale du cimetière de Bagneux) : 656.74.74

afrique du sud : piraterie officielle

Le 12 décembre dernier, un Etat, membre fondateur de l'ONU, représenté en France par un ambassadeur, donne la chasse à un avion de ligne de la compagnie Swazi-air avec tous ses passagers, le contraint à atterrir, le fait fouiller par sa police et en sort un opposant politique qui est immédiatement jeté en prison.

Cet acte inqualifiable de piraterie entraîne-t-il la légitime indignation des médias ? Cet Etat qui viole ainsi les règles les plus élémentaires de la vie internationale se voit-il menacé de sanctions par ceux qui, au Conseil de Sécurité de l'ONU, veillent sur la moralité des nations ? Le gouvernement français, administrateur si entreprenant des droits de l'Homme, fait-il des représentations à l'ambassadeur de l'Etat-gangster ?

L'Etat se nomme « République d'Afrique du Sud », il se définit lui-même comme un « bastion du monde libre » ; le racisme officiel lui permet d'offrir aux multinationales le meilleur taux de profit du monde ; l'homme qu'on a ainsi arrêté, Victor Matlou, est noir ; il est membre du mouvement de libération de son pays, l'A.N.C.

Voilà suffisamment de raisons pour que vous n'avez pas entendu parler de cette incroyable affaire avant d'avoir lu cet article dans *droit et liberté*.

Pieter Botha, premier ministre et pirate de l'air.



en bref

■ Les incidents antisémites ont plus que doublé, aux Etats-Unis, en 1979, selon une enquête de l'Anti-Difamation League du B'nai B'rith. Ces incidents allant de la profanation de cimetières à des attentats à la bombe sont en effet passés de 49 en 1978 à 129 pour l'année qui vient de s'achever.

■ D'après Mme Ida Milgrom, mère de l'informaticien soviétique emprisonné pour ses activités en faveur de l'émigration des Juifs d'URSS, Anatoli Chtcharanski, le prisonnier d'opinion l'aurait informée que la visite qu'elle devait lui rendre le 2 février lui avait été interdite sans qu'aucune explication soit donnée.

■ Le Parlement britannique vient de voter, sur proposition du gouvernement de Mme Thatcher, une loi interdisant l'immigration en Grande-Bretagne des fiancés et des maris de citoyennes britanniques qui ne sont pas nées sur le sol anglais, en bref, des femmes britanniques qui ne sont pas blanches.

■ A la suite d'une vaste campagne de protestation en Israël même, dans les territoires occupés et dans le monde entier après l'annonce de l'emprisonnement du maire de Naplouse, Bassam Shaka, les autorités israéliennes ont décidé de rétablir le magistrat dans ses fonctions. Cette mesure a été favorablement accueillie par l'opinion israélienne et a fait baisser la tension dans les territoires occupés où la population palestinienne avait très vivement réagi à l'événement.

■ L'Association des Etudiants Musulmans Nord-Africains en France nous prie de publier l'appel qu'elle lance à toutes les personnes ayant des chambres à louer et des offres d'emploi à mi-temps à proposer. On peut contacter cette association le lundi, le mercredi et le jeudi de 15h à 18h, 115 Bld St.-Michel, 75005 Paris. Tél. : 354.66.53.

■ On trouve, dans un ouvrage intitulé « Ecrits de Paris » et publié en septembre 1979, un article de M. J.-Y. Rivière où l'on peut lire : « Ce n'était un mystère pour personne que les grandes agences publicitaires, avec le soutien de la haute finance internationale, s'efforçaient depuis longtemps d'arracher aux pouvoirs publics une telle décision, afin que la TV pût jouer pleinement son rôle de mass média au service des intérêts judéo-capitalistes ».

■ Les sections locales CGT de Paris Inter-Archives des PTT ont protesté contre la suppression des communications téléphoniques en PCV (payables par le destinataire) à destination de l'étranger durant la période des fêtes. Elles estiment qu'il s'agit « d'une mesure raciste qui frappe les petits usagers et les travailleurs immigrés vivant dans notre pays, les privant d'un court contact avec leur famille ».

■ Initiative heureuse dans la commune de Cesson (77) où des habitants ont créé une association pour l'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique, l'ARASE, afin que l'intégration des expatriés puisse se faire au mieux.

CINEMA AU FEMINISME
CinémaAction n° 9.

Dossier coordonné par Monique Martineau, réalisé par 45 femmes et 5 hommes, ce numéro fait le point sur l'impact du féminisme au cinéma. Il analyse la mutation des personnages masculins et féminins, la naissance d'une critique féministe, la multiplication des réalisatrices en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie, dans les pays arabes, aux USA... Pour la première fois sont recensés systématiquement 500 films faits en France par des femmes au 16, en 35mm comme en vidéo et en super-8 notamment ceux qui concernent les luttes des femmes sur les problèmes de l'avortement, du viol, de la maternité, du travail ménager et du travail salarié.

Prix : 30 F
Pages : 200
Adresse pour commande et abonnement :
72 rue du Château d'eau
75010 Paris
Rédaction :
106 Bd St Denis 92400 Courbevoie



TEAM 5

LE REFUGE

LE REFUGE-SPORTS
44-46, RUE SAINT-PLACIDE 75006 PARIS
TEL. 222.27.33

MODELES COUTURE



Royal Jupe

PARIS 183, rue Saint Denis
75002 PARIS
Tél. : 508.09.41

MAISON RECOMMANDÉE

Serge Perrier
23, rue du Sentier
75002 Paris

document



A la croix celtique de l'extrême-droite musclée répondent les celtitudes cérébrales de l'extrême-droite en col blanc.

la nouvelle droite à l'œil nu (2)
suite de l'article paru dans le n°386

le visage recouvert du grece

A l'Université d'Uppsala, située au Nord de Stockholm, se réunirent à la fin des années 1950 un groupe international de néo-nazis qui diffusèrent, à la suite de leurs « travaux », un « Message » dont la visée explicite était d'instaurer une « politique biologique » fondée sur le « réalisme biologique ». Rappelons-en le propos central : il s'agissait pour les Messagers d'Uppsala de « protéger la race blanche contre l'Afrique et l'Asie » (M.U., in *Psyché-Sôma*, p. 30) et, pour ce faire, au sein des « peuples blancs » (27), d'assigner « à l'Etat comme tâche fondamentale l'élévation indéfinie de la qualité biologique de la population » (cf. notre § 8). La décadence de l'Occident blanc est, selon nos Messagers, l'effet d'un « métissage universel » (29), conduisant « inévitablement à la dégénérescence » (19).

Or, « une catégorie de métis introduits dans tous les pays blancs » (29) est particulièrement dangereuse. Ces métis singuliers dont « l'action continue, souterraine, préméditée et hautement néfaste » (29) mine et ruine « la patrie blanche » (30) sont bien connus mais difficilement nommables, en raison « de lois antibiologiques » (29) — entendez par là les lois antiracistes !

On aura reconnu les Juifs, jamais désignés comme tels. Mais les substituts en sont multiples, des métaphores traditionnelles de l'antisémitisme à l'expression pseudo-scientifique : « rongeurs de la civilisation

blanche » (30), « agrégats sémites » (27) « toxines sémites » (27), etc.

Selon la même tactique d'évitement, la Nouvelle Droite, depuis 1968, a substitué systématiquement l'expression « judéo-chrétien » au nom trop risqué, tant face à l'opinion qu'au regard de la loi, de « Juif ». J'ai tenté de montrer, dans le numéro de décembre de *droit et liberté*, par le simple rapprochement de textes, la filiation des options arborées par les tenants d'une désormais prétendue « Nouvelle Culture » et de celles qu'on découvrirait dans le Message d'Uppsala, près de dix ans avant la fondation du G.R.E.C.E. (1968).

Je préciserai maintenant quelques aspects significatifs de la dérivation, en insistant sur les années de formation intellectuelle (1962-1968), du Guide incontesté, Alain de Benoist. Les trois revues qui font étape entre le Message d'Uppsala et le G.R.E.C.E., revues où nous le trouvons fort actif, sous son pseudonyme d'alors (Fabrice Laroche), sont : Les « Cahiers Universitaires » (C.U.), mensuel fondé en 1962, disparaissant en 1967 ; « Europe Action » (E.A.), mensuel ayant paru de 1963 à 1966 ; « Europe Action Hebdo », supplément à E.A., à partir de janvier 1964.

Pierre-André TAGUIEFF

ERRATA : Dans le précédent n° de D.L., il fallait lire, p. 23, note (2) : Fabrice Laroche, et non pas Francis Laroche ; à la même page, 3^e colonne, ligne 8, ajouter la réf. : G. Fournier, E.A. n° 19-20, juillet-août 1964.

7. les métis les plus dangereux

« Le métissage est le fait humain fondamental de l'espèce afro-asiatique, c'est-à-dire de l'ensemble formé par l'Afrique septentrionale, le Proche-Orient et le Moyen-Orient (du Maroc au Bengale) (...). Les métissages A [entre Blancs et « Noirs du Soudan infiltrés dans le Maghreb à l'époque pré-historique »] et B [entre Blancs et « Noirs Nubiens et Ethiopiens venus en conquérants ou importés comme esclaves en Egypte et Arabie] sont à l'origine des agrégats sémites (...). D'où la fréquence, parmi ces agrégats, de certains caractères physiques apparents (cheveux noirs crépus ou très frisés, peau sombre grisâtre ou olivâtre, yeux globuleux, lèvres proéminentes) et de certains caractères mentaux (comportement explosif et chaotique, accès de fureur meurtrière prenant la forme soit de la jalousie homicide, soit de l'intolérance persécutrice; freins insuffisants à l'agressivité et à la sexualité; mensonge et ruse, morgue et exhibitionnisme) qui rappellent la composante négroïde de leur hérédité (...).

« Ce sont les entreprises coloniales des Macédoniens et des Romains qui ont provoqué un fort métissage entre leur propre déchet biologique et les métis orientaux et africains, d'où déchéance progressive des cadres et développement d'une situation révolutionnaire entretenue par de l'idéologie confusionniste (du Juif Saint-Paul au Numide Saint-Augustin) (...).

« Depuis trois millénaires se poursuit entre le monde blanc et le monde sémite, fraction la plus proche et la plus agressive du monde métis, une lutte perpétuelle au cours de laquelle le déchet biologique de la race blanche a toujours favorisé l'enrichissement des toxines sémites. (Le Message d'Uppsala, pp. 26-27).

« Le conflit d'influence entre l'Europe et l'Afrique, ou plus précisément entre la civilisation occidentale et le monde Afro-oriental est un des faits les plus marquants de l'Histoire du monde. (N.E., n° 1, février-mars 1968, présentation de: « Rome et la Judée », par G. Fournier).

« Tout a peut-être commencé lorsqu'un cavalier indo-européen débouchant dans les plaines d'Anatolie a rencontré un Mésopotamien pour lui barrer le passage. Ce jour-là, l'Occident a rencontré l'Orient. Notre monde a rencontré un monde différent, un anti-monde (...). Depuis, rien n'a changé fondamentalement (...). La crise de notre civilisation, fertile en culpabilités et en névroses, vient de la rencontre persistante de ces deux mondes dont il ne saurait y avoir de réelle coexistence, et qui dure depuis

vingt siècles. (F. Laroche: « Notre Monde », E.A., n° 36, déc. 1965, p. 11).

« L'étude comparée des faits anthropologiques et des faits linguistiques nous autorise à présumer que tout peuple de langue asianique ou indo-européenne était (et est encore) de race blanche, et que tout peuple de langue chamito-sémitique était (et est encore) le produit d'un métissage très ancien entre Blancs et Noirs (...). (G. Fournier: « Rome et la Judée », Nouvelle Ecole, février-mars 1968, n° 1, p. 6).

« L'esprit de tolérance des Anciens leur donnait la patience de supporter ces étrangers, qui étaient les seuls à pousser le fanatisme jusqu'à l'absurde, mais n'étaient pas les seuls à infiltrer, sous couvert de religion, des germes de mentalité orientale (...). Le Romain, en particulier, dès qu'il cédait à la tentation de dépouiller le vieux bon sens qui avait fait sa force, devenait un grand corps sans défense en présence d'un virus inconnu. (G. Fournier, ibid., pp. 11-12).

« Tout a commencé avec l'œuvre d'un cinéaste français du nom, évocateur, de Jessua. Son film, « La vie à l'envers », est une illustration assez classique des principes d'anti-philosophie qu'il aborde de front. L'Homme qui mène « sa vie à l'envers », c'est celui qui peu à peu rompt avec sa famille, et le monde réel, se déracine, s'abstrait en contemplations absolues. (F. Laroche: E.A., n° 23, nov. 1964, p. 11).

« Au milieu de la grande renaissance artistique et littéraire des deux premiers siècles, les chrétiens allaient donc, étrangers cultivant leur étrangeté, indifférents ou, plus souvent, hostiles (...). Tout, du reste, leur était objet de haine (...). Nulle idée n'est alors plus odieuse aux chrétiens que l'idée de patrie... (A. de Benoist: « La thèse du christianisme-poison, in « Question de », n° 5, 1974, pp. 9 et 13).

8. la politique biologique

« Quel sera dans l'avenir l'enjeu de cette lutte? L'enjeu en sera, pour les peuples blancs, le passage de l'ère des mystifications à l'ère de la politique biologique (...). [L'homme blanc] assignera à l'Etat comme tâche fondamentale l'élévation indéfinie de la qualité biologique de la population, ce qui implique:

- une politique électorale d'accroissement démographique du peuple;
- une politique de déclin démographique du déchet biologique;
- la suppression radicale de tout parasitisme;
- la fermeture absolue des frontières

biologiques de la race blanche. (Le Message d'Uppsala, pp. 27-28).

« Trier la classe dirigeante, organisée en bourgeoisie, en éliminer l'écume biologique, renvoyer les médiocres de cette classe à leur rang, et conserver l'élite valable, pour l'intégrer dans une nouvelle élite, renouvelée par rapport d'éléments issus du peuple, voilà la première tâche d'une véritable révolution. Ségréguer, sans vaine sensiblerie, le peuple et le déchet biologique, voilà une seconde tâche. Permettre la croissance démographique du peuple, la décroissance démographique du déchet, (non pas par des massacres, mais par des procédés d'eugénique, déjà appliqués en Scandinavie, aux Etats-Unis, au Japon), voilà une troisième tâche. (G. Fournier: E.A., n° 19-20, juillet-août 1964, p. 20).

9. l'héroïsme, l'honneur: éthique raciste

« Nous souhaitons que le monde blanc ne commémore plus à l'avenir que l'héroïsme de ceux qui combattirent pour protéger la race blanche contre l'Afrique et l'Asie (...). Nous refusons la guerre civile au sein de la patrie blanche. (Le Message d'Uppsala, p. 30).

« Nationalisme. Doctrine qui exprime en termes politiques la philosophie et les nécessités vitales des peuples blancs » (Dictionnaire du Militant, in E.A., n° 5, mai 1963, p. 72).

« Le Nationaliste sait où il va. Avec les siens, il se conforme à l'éthique de l'honneur, avec les adversaires de son peuple, il se conforme aux lois impitoyables de la lutte » (ibid.).

« (...) Il faut aussi déterminer ce qui est (...) conforme à l'honneur et ce qui est conforme aux lois du combat, ce qui tient compte de la nature et ce qui n'en tient pas compte. Vaste conception, mais où finalement tout repose sur le concept vital de l'espèce, donc sur la loi naturelle. Tout ce qui sert la vie est bon. (F. Laroche: « Qu'est-ce qu'un militant? », E.A., n° 8, août 1963, p. 47).

« Honneur. Mot intraduisible dans les langues non européennes. Notion incompréhensible pour un oriental, un Noir ou un Chinois: elle est propre aux peuples d'Europe depuis la Grèce antique (...). L'éthique de l'honneur est héroïque et anti-utilitaire... » (E.A., n° 5, mai 1963, p. 67).

« C'est que le monde des corps d'élite est aussi celui des vœités simples. Sa morale n'est pas de type utilitaire. Le para qui saute, le cœur au fond du ventre; le samourai qui, sans trembler d'un fil, offre sa tête à trancher. » (A. de Benoist: « Vu de Droite », 1977, p. 229).

« L'affaire rhodésienne va constituer un test pour notre pays. Si les Français se

sont endormis dans le climat de facilité créé par les religions de l'amour, ils ne bougeront pas. Mais ils réagiront, s'ils conservent quelque chose de nos antiquités religieuses de l'honneur.

(...) Nous espérons bien qu'elle [la France] va, de nouveau, chanter la gloire des héros sans fissure comme Ian Smith. (F. Laroche et F. d'Orcival, E.A., n° 39, mars 1966, p. 27).

10. culte des pures différences, haine du cosmopolitisme

« (...) là où nos ancêtres ont vécu, nous sommes chez nous, et ce n'est pas la dialectique des rongeurs de la civilisation blanche qui prévaudra contre notre instinct... » (Le Message d'Uppsala).

« Si chacun reste chez soi, on peut faire bon voisinage » (Pierre Lamotte: « La question noire aux U.S.A. », E.A., n° 1, janvier 1963, p. 54).

« Il serait donc préférable de les voir instruits dans leur pays, (...) la meilleure solution pour tous est que chacun puisse travailler librement et, au mieux, chez soi. (F. Laroche: « Les étudiants noirs en Europe », in: Cahiers Universitaires, janvier 1964, n° 18, p. 22).

« Incapable d'assimiler une civilisation qui lui est étrangère, incapable d'égaliser le Blanc quoi qu'il fasse, le Noir souffre d'un complexe de frustration » (J.C.I. Rivière: « Mythologie de l'art africain », E.A., n° 27, mars 1965, p. 15).

« Notre vie est inséparable de ce qui lui donne un sens: le milieu racial (...). Un personnage de Blaise Cendrars a ce mot profond: Vivre c'est être différent. (G. Fournier: « Une aventure de Descartes », E.A., n° 43-44, juillet-août 1966, p. 34).

« L'expérience, donc, et la logique veulent que les bas-fonds de la décadence esthétique se situent dans les lieux les plus cosmopolites de la planète: grandes villes d'Occident, montres fébriles, pieuvres qui suçent tous les sangs, New-York, San-Francisco, Londres, Paris, ramas d'influences juxtaposées, de promiscuités malsaines. (M. Mourlet: « L'art déraciné », in: Matulu, n° 15, p. 3).

11. contre la « dialectique confusionniste »

« L'écume est constituée par l'ensemble des éléments les plus habiles qui, armés d'anti-morale et de dialectique confusionniste... » (Le Message d'Uppsala), p. 24).

« L'ahurissement (...) vise à désorienter l'instinct des peuples blancs en les jetant dans un tourbillon d'idéologies

confuses... » (ibid., p. 29).

« L'écume biologique forme le bouillon de culture (...) des explorateurs (...) qui donnent dans le clinquant et s'agglomèrent aux robinets du profit (...), prestidigitateurs des mass-média, professeurs d'ahurissement » (Nouvelle Ecole, n° 14, janvier-février 1971, « Itinéraire », p. 12).

« Au XX^e siècle enfin, elle est devenue, comme on sait, l'apanage des jargonneurs. Pour eux, la dialectique est un moyen commode de créer un véritable *brouillage mental* où l'erreur est aussi vérité, la contradiction péripétie, l'assertion vérité d'expérience, où les valeurs sont détruites, l'instinct de conservation des peuples miné, le sens critique sapé, et où l'agitation verbale se joint aux sophismes humanitaires pour détruire ces spécificités populaires qui sont autant de thèses et d'antithèses, au profit de la grande synthèse finale: le mélange » (F. Laroche: « Projection philosophique », E.A., n° 29, novembre-décembre 1966, p. 56).

« Nous avons (...) démontré comment les techniques d'ahurissement redoutables plus que toutes autres (cf. « Notre Monde », Europe-Action, XII, 65), s'attaquant à l'esprit critique, et à notre psyché, abrutissaient et incitaient à la transe intellectuelle, comment pour tirer sa morale de l'Histoire l'adversaire devait supprimer un aspect de la réalité — la dimension biologique — (...) » (F. Laroche: « Les Idées — nos règles de guerre », C.U., n° 25, déc. 1965, p. 5).

« Nouvelle Ecole dénonce le sophisme des idéologies marxistes et égalitaires. Ces idéologies nient des lois naturelles immuables, contestent les valeurs fondamentales de la civilisation occidentale trois fois millénaire, et découragent la raison au nom du principe: tout égale tout » (Matulu, n° 18, oct. 1972, p. 12, publicité pour Nouvelle Ecole, « la première revue métapolitique anti-marxiste »).

« Leur dialectique n'avait rien à redouter qui voulait prouver avec imprudence tout et le contraire de tout. Juvénal écrira dans sa satire VI: « *Le Juifs vous vendent, pour pas cher, autant de visions que vous voulez* ». (...), ils entreprirent de gagner la sympathie d'un grand nombre de païens, s'assurant ainsi des moyens de pression sur la société et l'Etat (...). La propagande par l'écriture se doublait d'une activité incessante de propagande chuchotée. (...) On obtenait d'excellents résultats auprès de trois catégories: 1) les gens de basse condition, spécialement esclaves et les affranchis (et plus particulièrement ceux qui étaient d'origine africaine ou asiatique), (...). 2) les femmes (...). 3) les intellectuels qui voyaient dans l'adhésion au judaïsme un moyen de faire preuve d'originalité orientalisante et de monter sur l'estrade du pa-

radoxe scandaleux » (G. Fournier: « Rome et la Judée », N.E., n° 1, 1968, p. 13).

12. de l'inégalitarisme à la guerre culturelle

« Les différences entre peuples proviennent d'un fond biologique immuable et non pas de systèmes de production différents » (E.A., 7/ juillet 1963, Editorial, p. 5).

« Il ne faut pas jouer avec les mots. Si les gens sont différents, ils sont profondément inégaux » (A. de Benoist, in France-Soir, 20 juillet 1979).

« Toutes les différences, certes, ne sont pas hiérarchisantes, mais la plupart le sont. (...) Défendre le droit à la différence, c'est lutter contre le principe de l'école unique, contre la robotisation sociale, contre l'universalisme politique et philosophique, contre la perte des identités collectives et le mélange des peuples ou des cultures » (A. de Benoist, in Eléments, hiver 1978).

« J'appelle de droite (par convention) l'attitude consistant à considérer la diversité du monde, et par suite les inégalités qui s'ensuivent, comme un bien, et l'homogénéisation du monde, prônée et peu à peu réalisée par l'idéologie égalitaire, comme un mal. C'est dire qu'à mes yeux l'ennemi n'est pas la subversion ou le communisme, mais bel et bien l'idéologie égalitaire dont mille formulations, religieuses ou laïques, n'ont cessé de fleurir depuis deux mille ans, dont la démocratie politique et les idées de 1789 n'ont été qu'une étape, et dont la subversion actuelle et le communisme ne sont que l'aboutissement. (A. de Benoist: « L'idée inégalitaire », Item, 0/1, janvier 1976, p. 21).

« Il y a le sol et le sang, il y a toutes ces réalités concrètes. Je suis bien d'accord là-dessus » (A. de Benoist, in Item, 3/4, « La Patrie », juin 1976, Table ronde, p. 139).

« Nous sommes entrés dans l'ère de la guerre culturelle. Les nations et les peuples de l'Europe se trouvent menacés d'anéantissement par une agression invisible, qui touche à leur constitution mentale » (Eléments, n° 31, août 1979, p. 3).

« Par un bout et par l'autre, l'Europe se fera (...). Cette Europe sera celle que nous annoncent les prophètes surgissant de nos terroirs anoblis par la tempête de la grande Celtitude. Ils sont là, parmi nous. Grall, Hallier, Gobard, Salut! » (J. Mabire: « La guerre culturelle », in Eléments, août 1979, p. 27).

Pierre-André TAGUIEFF

actualité de l'antisémitisme

la nouvelle droite

L'espace nous manque pour rendre un juste compte d'une remarquable présentation critique de la « Nouvelle Droite » publiée par Julien Brun, journaliste à Libération. Le dossier de presse qui s'y trouve recueilli et classé, les informations précises sur le fonctionnement du G.R.E.C.E., le repérage des thèmes essentiels de la N.D., le démontage des petits jeux de la dissimulation culturelle, tels sont les divers aspects positifs de cette Anthologie, à la fois compréhensive et polémique, n'ayant jusqu'ici nul équivalent.

Il faudra désormais la consulter pour reprendre le fil des controverses de l'année 1979 concernant l'émergence au grand jour journalistique d'un mouvement diffus, aux multiples visages refaits, visant à orienter, selon le mythe indo-européen nouvelle manière, les esprits non prévenus en un sens anti-démocratique.

P.-A. T.

Julien Brun : « La Nouvelle Droite » - Le dossier du « procès », Nouvelles Editions Oswald, 1979.

fascisme, idéologie ou pratique

Au départ du livre de Roger Bourderon, « Le Fascisme, idéologie ou pratique », un cours universitaire. De son origine, il a la solide documentation sans avoir la lourdeur. Le lecteur y trouvera une analyse fouillée des différentes composantes idéologiques des fascismes italien, allemand et espagnol. Leur convergence est frappante sans être totale néanmoins, et plus frappante encore l'identité de leur motivation et des moyens employés.

Le moteur essentiel est l'antimarxisme au sens très large du mot : à la force de conviction du marxisme (terme qui pour les idéologues fascistes couvre non seulement le communisme mais le syndicalisme, la social-démocratie et dans l'ensemble, toutes les forces de progrès), force de conviction reconnue par eux, il s'agit d'opposer les deux armes conjuguées de la violence et d'une mystique faite de mythes irrationnels qui libèrent les passions. Les grands trusts finacent, mais avec des hauts et des bas selon les réus-

sites ou les dérapages.

En ce qui concerne la composante raciste, elle n'a été exploitée à fond que par le nazisme, le fascisme italien et le phalangisme faisant appel à de vieilles formes de nationalisme chauvin radicalisées (vocation de l'Espagne à diriger les nations hispaniques, retour en Italie aux traditions glorieuses (?) de

l'empire romain) ce qui n'exclut pas un racisme diffus.

Ce petit livre appelle des suites. Pourquoi ce centrage sur la race s'est-il plus particulièrement imposé au fascisme allemand ? Et aussi, comment le fascisme vichy-sois, introduit dans les fourgons de l'occupant, ne disposant pas d'un grand parti structuré et fondé sur

l'acceptation de la défaite a-t-il essayé de mettre en place une idéologie de même type dont nous voyons aujourd'hui d'inquiétantes résurgences ? Ce n'est pas un des moindres mérites du livre de Roger Bourderon que de nous obliger à nous poser ces questions.

Pierrette LE CORRE

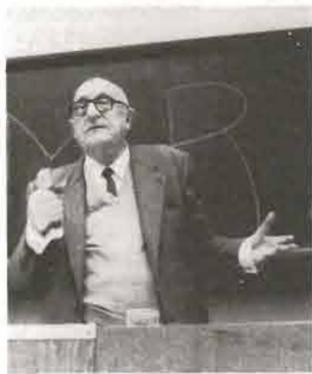
Roger Bourderon : *Le Fascisme, idéologie et pratiques (essai d'analyse comparée)* - Editions Sociales, 1979.

combat pour la diaspora

un colloque sur les nouveaux antisémites



Fanny Mergui



Georges Hourdin



Roger Ascot



Wladimir Rabi

Existe-t-il de « nouveaux antisémites » ? C'est la question qu'on se posait le 15 décembre dernier, au CHU-Saint-Antoine, lors du colloque organisé sur ce thème par le mrap. Il est apparu que, si le vieux fond antisémite demeurait le même, il se camouflait aujourd'hui sous différents déguisements : une certaine forme d'antisionisme, l'antijudéo-christianisme, la banalisation des crimes nazis, etc...

Roger Ascot, écrivain, journaliste à « L'Arche » et à « La Terre Retrouvée », Fanny Mergui, collaboratrice de la revue « Combat pour la Diaspora », Georges Hourdin, écrivain et journaliste catholique, Wladimir Rabi, écrivain, nouveau membre du comité d'honneur du mrap que nous voyons sur nos photos donnent une idée de la richesse des interventions et des débats. L'essentiel des travaux de ce colloque sera édité dans un Cahier droit et liberté intitulé « les nouveaux antisémites » qui paraîtra au printemps.

Saluons la parution du n°1 de cette revue trimestrielle qui semble bien répondre à une demande pressante de diversification des lieux où les sensibilités juives de France peuvent s'exprimer, dans leur richesse polymorphe.

Cette Revue tient son originalité du double refus qu'elle affirme avec fermeté : d'une part de l'assimilation comme déjudaïsation dissimulée, voire honteuse, d'autre part de l'inconditionnalité à l'égard de la politique du gouvernement israélien. Cette récusation des deux « solutions » les plus banales, mais aussi les plus faciles — risquant surtout de conduire à la catastrophe d'une Diaspora dont l'existence culturelle serait aliénée de part en part à Israël —, engage donc d'une part la remise en cause de la centralité du fait israélien, en vue d'une rééquilibrage des rapports entre celui-ci et la Diaspora (esquissée notamment, de façon encourageante, par l'excellente revue « L'Arche »), d'autre part la quête active d'une identité culturelle désormais libérée de tout alibi, d'un visage collectif propre aux Juifs vivant en France.

La double lutte que prétend mener la Revue, que son orientation critique permet de rapprocher à la fois de la contestation radicale de « l'establishment » (1) conduite par un W. Rabi et du recul analytique dont fait ordinairement preuve P.N.H. (Presse Nouvelle Hebdo), ce combat culturel sur deux fronts présuppose à la fois une sensibilité aiguë à l'existence d'Israël, mais hors de toute culpabilité, et la reprise de l'héritage « universaliste », entendez par là la fidélité aux options fondamentales du socialisme, le ménage critique une fois fait dans la vieille maison, si souvent termitée par la bureaucratie et le centralisme autoritaire.

A partir de ces présuppositions, conjuguées avec une vigilance affermie face aux actuelles résurgences malignes ou brutales de l'antisémitisme — vigilance d'autant plus nécessaire que la loi du silence ou la minimisation apeurée

tiennent trop souvent lieu de riposte —, les Juifs français sont appelés à questionner leur mémoire culturelle, à l'approfondir, à la confronter aux impératifs de la lutte politique à clarifier leur situation et leur être complexes de Juifs et de Français. Le dernier mot de l'éditorial dessine le champ théorique où nos réflexions balbutient

encore : « Il n'est de socialisme, que de socialisme dans la différence ». A méditer patiemment. P.-A. T.

(1) Cf. in « Catalogue pour des Juifs de maintenant » (1979) : « L'establishment juif », pp. 9-25, et le livre aussi percutant qu'argumenté, hautement dérangeant : « Un peuple de trop sur la Terre » (Les Presses d'Aujourd'hui, 1979).

les juifs en france

La revue « Histoire », publiée chez Hachette, offre dans sa parution de novembre 1979 (n°3), un fort intéressant numéro spécial consacré aux « Juifs en France ». L'Editorial met l'accent sur la « multiplicité foisonnante » des questions juives. La rassurante unité d'une Question Juive relevant du mythe est en cours d'éclatement, saisie selon la pluralité des perspectives que sa complexité bariolée requiert. Les couples autour desquels s'ordonnent les jeux de renvoi entre la Nation française, une fois constituée au XVII^e siècle, et la Communauté des Juifs vivant en France, ces couples notionnels : élection-persécution, assimilation-aliénation, patriotisme-sionisme, tradition-révolution, spécificité-universalité... n'ont jamais été dénoués, la transparence réciproque des Juifs et des Français s'est longtemps faite attendre, se laisse encore désirer.

Dès lors, il serait naïf de vouloir saisir le mode d'insertion des Juifs dans la nation française comme celui de tout autre minorité (culturelle, religieuse, linguistique). Un point de non-retour a été atteint par les lois et statuts antisémites du régime de Vichy. Ceux des Juifs qui espéraient tout de la déjudaïsation, pendant et après l'Affaire Dreyfus elle-même, n'ont pu surmonter la blessure provoquée par les scélératesses de la Collaboration. M. Marrus (« Vichy avant Vichy » pp. 77-92) montre précisément combien la politique antijuive de Vichy s'était inspirée des dernières années de la République qui, dans un climat de xénophobie lentement installé, avait mis au point les instruments juridico-politiques d'un racisme d'Etat (lois destinées à priver les étrangers de tout moyen d'existence, à limiter leurs mouvements, camps de concentration pour les interner). L'analogie avec les actuelles lois anti-immigrés ne peut que venir à l'esprit, et inquiéter. W. Rabi aura été l'un des rares observateurs à la relever (cf. « Un peuple de trop... », p. 167).

Edgar Morin, parlant de l'antisémitisme ordinaire, fait l'hypothèse (malheureusement) féconde selon laquelle l'antisémitisme existerait « comme une structure autoreproductrice qui, pour se nourrir, aurait besoin d'angoisses collectives, de crises, de paniques » (132). Le double constat, ne laissant pas de préoccuper ceux qui ne veulent pas que tout revienne, est que, d'une part, on assiste à une « levée du privilège d'immunité historique » dû au génocide, tandis que, d'autre part, l'antisionisme tend de plus en plus souvent à s'identifier à l'antisémitisme, malgré les précautions rhétoriques.

Aujourd'hui, concernant l'antisémitisme, l'inconscience et la frivolité consistent à en nier les conditions d'existence. Et donnent sans le vouloir la main à ceux qui font profession de naïveté feinte, antijuifs rampants.

B.-H. Lévy, quant à lui, reste fidèle à sa belle image, faisant de l'éloquence sur la question, toujours démagogue, préférant ses habituelles légeretés théoriques : « Devant un délire (l'antisémitisme) de ce calibre, il faut renoncer à chercher les raisons. Il faut renoncer à rationaliser. Oui, c'est bien cela : une mystique, tout juste une mystique » (p. 180). Il faudrait donc s'abêtir, en s'abîmant délicieusement dans la contemplation vague, dans la nuit obscure. Non, belle âme, il faut tenter d'expliquer les conditions d'apparition d'une telle « mystique » (pourquoi donc « tout juste » ?), sans quoi l'on n'a guère à choisir qu'entre les bonnes mystiques devant lesquelles on s'agenouille (les « remparts contre la barbarie ») et les mauvaises que l'on dénonce, sans comprendre, en refusant même de comprendre, car ce serait justifier (!). C'est face à l'antisémitisme que le sage conseil de Spinoza devrait nous être de grand secours : « Ni rire, ni pleurer, ni haïr, mais comprendre ».

P.-A. T.

« Histoire », revue trimestrielle d'histoire, n°3, novembre 1979 (Hachette).

livres



à propos des « fanatismes »

Plus que les analyses, les articles, les anathèmes contre le « fanatisme » largement répandus depuis la chute du chah, il est un livre à lire, ou plutôt à regarder, sur l'Iran : « Iran, l'éclatement » par Michel Setbon (éd. Le Sycomore). Avec son simple amour pour ce pays, Michel Setbon a fixé sur la pellicule le pays non seulement tel qu'il l'a vu mais aussi tel qu'il était, qu'il est. Beaucoup de visages : en colère, en deuil, tendus d'espoir ou de haine. Défilent des prêtres, des jeunes, des soldats, des généraux, des ouvriers, un chah et une impératrice etc... Mais surtout des foules splendides et terribles, pacifiques ou en colère, dans des villes insurgées ou radieuses d'espoir.

Un texte de Claire Brière ou de Pierre Blanchet, auteur de « Iran, révolution au nom de Dieu » (Le Seuil) situe bien les responsabilités écrasantes et la cruauté du régime impérial, cependant qu'il présente le khoméinisme comme l'œil critique doit le voir : un mouvement de libération réel à ses débuts, aujourd'hui un courant populiste qui risque de s'étouffer par intolérance nationaliste à l'égard des nationalités du pays et d'exploser sous les bombes de tous ceux

que l'absence de démocratie relègue dans le silence.

« Turquie », de Jean-Paul Roux, turcologue et l'un des meilleurs spécialistes français de ce pays, un beau livre, à un prix abordable, qui itinère à travers plusieurs millénaires de l'histoire de ce pays mais surtout montre ce peuple dans sa vie quotidienne, région par région. Un million ou plus de Turcs travaillent en Europe, dont 100.000 en France : un livre à lire pour savoir d'où ils viennent, quelle culture les a modelés (éd. Arthaud).

Un autre essai passionnant contre l'intolérance, qui devrait féconder la recherche universitaire sur le sujet : « Le sang de l'autre ou l'honneur de Dieu » d'Henry Me-choulain (éd. Fayard).

Comment le fanatisme religieux chrétien a pu ruiner l'un des plus brillants et des plus riches empires d'Europe, l'Espagne du siècle d'or lorsque le pouvoir religieux et politique de ce pays ont décidé d'éliminer tout corps « étranger » du pays et de l'empire : Indiens massacrés par les armes ou les travaux forcés en Amérique, Juifs menés au bucher par l'Inquisition, musulmans chassés en bloc. Cette hantise de la pureté raciale, aux funestes rejets a eu pour effet de plonger le pays dans la pauvreté et la décadence pendant longtemps. Un exemple historique à méditer.

Yves THORAVAL

si vous n'avez pas encore réglé votre abonnement à droit et liberté, soyez sympa, faites le...

l'abonnement pour un an, c'est 60 F au lieu de 90 F. Soit 30 F de soutien (120 F no)



Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 _____ Tél _____

si vous avez déjà réglé votre abonnement à droit et liberté, vous avez des amis sympas, a bonnez les...

je profite de l'offre spéciale: trois abonnements pour 120 F no



Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 _____ Tél _____

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 _____ Tél _____

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 _____ Tél _____

si vous avez des amis sympas mais pas d'argent, envoyez nous leur adresse, nous leur ferons connaître droit et liberté

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 _____ Tél _____

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 _____ Tél _____

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 _____ Tél _____

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 _____ Tél _____

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 _____ Tél _____

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 _____ Tél _____

et si vous n'avez pas d'amis sympas, venez nous aider au mrp, vous vous en ferez...

(A renvoyer à droit et liberté - 120 rue Saint-Denis 75002 Paris - CCP 9239-81 Paris. Si vous désirez régler votre carte d'adhérent au mrp pour 1980 (prix indicatif 60 F), faites-le à la même adresse, mrp CCP 14-825-85 Paris).

musique

aux enfants de soweto

Soweto, été 1976, un des plus grands massacres que le peuple sud-africain ait dû subir.

A travers le monde, des cris de révolte se joignent aux cris de ceux que l'on torturait.

Cet événement inspire le poète camerounais Paul Dakeyo pour son livre « Soleils fusillés » (1). Un de ses compatriotes, Abia Mukoko, s'inspire, lui, de ce recueil de poésie pour le disque qu'il produit « Aux enfants de Soweto ».

D'une qualité remarquable, le disque de Abia Mukoko chante la paix, l'amour, le silence.

Une guitare, quelques percussions, des voix, l'accompagnement est simple. On imagine Mukoko debout sur une colline dominant

Soweto et contemplant l'horreur du massacre.

Le découpage du livre, soigneusement étudié, donne une nouvelle dimension à l'œuvre de Paul Dakeyo. Il s'agit même d'autre chose, de plus vivant qu'un livre, de plus poignant qu'un poème.

Il se dégage de ce disque (2) une odeur de mort, comme celle qui planait sur Soweto il y a trois ans, mais une voix parle encore et redonne espoir. Une voix qui accuse, qui dénonce mais, réaliste, conclut :

Si la nuit suicide mon cri rebelle,
 D'autres poètes se lèveront à l'horizon
 Pour chanter la liberté.

M.M.

(1) aux Editions «Droit et liberté», 29 F. + 5 F. frais de port.
 (2) disponible au mrp.

bande dessinée

les nouveaux immigrés

Saladin, tu viens de publier un album de bandes dessinées aux éditions « La pensée sauvage », album préfacé par Guy Bedos et qui reprend la plupart des dessins que tu as faits pour droit et liberté. Une bonne occasion pour t'adresser autrement aux lecteurs de notre journal. Depuis quand dessines-tu ?

Saladin : Depuis que je connais l'existence du crayon et du papier, mais, professionnellement, depuis l'âge de 16 ans et demi, c'est-à-dire depuis 1970. J'ai tout d'abord été un des animateurs de la première revue de bande dessinée algérienne, et je crois, de tout le monde arabe, une revue qui s'appelait « M' Quidech ». J'y ai travaillé pendant 4 ans et parallèlement, je publiais des dessins dans d'autres titres de la presse algérienne.

Je suis venu en France, au début 1974, à la faveur d'une exposition de peinture où j'exposais. On m'a proposé du travail et j'ai pensé qu'il pouvait être important pour moi d'élargir mes horizons en me confrontant à d'autres cultures, à d'autres façons de dessiner.

C'est en 1975 que j'ai donné mon premier dessin à droit et liberté, puis, à partir de 1976, la col-



laboration a été régulière. En plus de droit et liberté, je collabore à différents journaux français et étrangers et avec la télévision, très souvent sur des sujets ayant trait à l'immigration et au Tiers-Monde.

Que t'a apporté ta collaboration à l'équipe de rédaction de droit et liberté ?

Saladin : Le plaisir de croire que je participe au combat si actuel qui se mène contre le racisme et toute forme de chauvinisme ou de discrimination, à un moment où la crise amène souvent des réactions de repli sur soi, de refus de la différence. Sur le plan professionnel, cette collaboration m'a permis d'approfondir ma connaissance de l'immigration sous ses aspects les

plus humains. En tant qu'artiste, c'est cette dimension humaine qui me touche directement, qui m'interpelle et que j'essaie de rendre par mes dessins.

J'espère qu'il m'arrive de réussir et de faire partager au lecteur de droit et liberté ce que je ressens.

Tu fais des dessins humoristiques sur un problème qui ne l'est guère. Penses-tu qu'il soit possible de rire d'un sujet comme le racisme ?

Saladin : Il y a plusieurs façons d'aborder la question du racisme. On peut l'envisager d'un point de vue sociologique, d'un point de vue politique, etc. La bande dessinée, elle, a pour vocation première de distraire et d'amuser. Mais le rire ou le sourire que j'essaie de faire naître chez le lecteur n'est pas fait pour le reconforter mais pour qu'il se rende compte du racisme qu'il peut même avoir en lui sans le culpabiliser et en lui donnant envie de le combattre.

Je m'appuie beaucoup sur une tradition méditerranéenne très forte, présente notamment dans le cinéma italien, où l'on rit de sa situation et de sa misère pour ne pas en pleurer. C'est une force et une source d'optimisme. Le misérabilisme engendre la pitié qui engendre le mépris et... le racisme.

Et maintenant, quels sont tes projets ?

Saladin : Je compte faire vivre à nouveau et pour un prochain album mon personnage Djeha et j'espère pouvoir profiter des suggestions des lecteurs.

De toute manière, le rendez-vous mensuel avec droit et liberté continue !

propos recueillis par Théo SAINT-JEAN

« Les nouveaux immigrés » Ed. Pensée Sauvage. Préface de Guy Bedos. Diffusion DIFF.EDIT. 96 Bld Montparnasse Paris 6^e.

cinéma

alyam, alyam

Comme souvent dans les pays du Tiers Monde, la terre ne suffit pas à nourrir une famille. Ici, c'est au Maroc. Ils sont 9 enfants. Le frère aîné après le décès du père décide d'abandonner la terre familiale pour la ville.

Ahmed el Maanouni nous montre toutes les difficultés que rencontrera le jeune homme dans sa démarche. Il lui faudra convaincre la mère, affronter les traditions, les barrières psychologiques, résoudre les problèmes matériels. Il ne veut pas se sacrifier, en effet. Une irrésistible aspiration vers la ville, vers la cité moderne l'appelle. Mais qu'est-ce qui l'attend là-bas ?

Une quête intéressante mais malheureusement mal mise en valeur par l'auteur qui nous fait un récit linéaire, entrecoupé de plans de la vie traditionnelle marocaine qui non seulement n'apporte rien au film mais au contraire l'alourdisent.

Film Marocain d'Ahmed el Maanouni.

Patrick KAMENKA

cinéma selon vincennes

A signaler une intéressante initiative du département d'étude cinéma et audio-visuel de Paris VIII (Vincennes) qui sous le titre du « Ci-

néma selon Vincennes » vient d'organiser une semaine de projection de films au cinéma Action République à Paris.

Au cours de cette semaine (du 12 au 18 décembre), des réalisations d'étudiants et d'enseignants ont été présentées au public : des courts métrages super 8, 16 mm, des films vidéo, du cinéma expérimental ainsi que des films « commerciaux » de Buster Keaton au cinéma japonais en passant par Halan County.

Une expérience qui valait la peine d'être tentée et qu'il faudrait étendre partout où cela est possible.

P.K.

reggae sunsplash



Après « Rockers », un nouveau film sur le reggae est présenté sur les écrans parisiens : « Reggae Sunsplash ».



fraternité

les jeunes préfèrent la méthode active

La plupart des enseignements dispensés contribuent à une prise de conscience de la réalité environnante ; mais on insiste souvent sur le passé des hommes, sur le présent des choses, pas assez sur le présent des êtres humains.

Où l'enfant, l'adolescent peuvent-ils rencontrer d'autres enfants, d'autres adolescents, d'un autre milieu social, d'une autre nationalité, d'un autre continent ? Ou tout simplement d'une autre « classe » que la leur ?

L'énumération de ces lieux privilégiés, la relation d'une expérience, quelques adresses connues de nombre de nos lecteurs ont pour but d'inviter d'autres lecteurs à nous faire part de leurs expé-

riences réussies ou de leurs tentatives moins heureuses, de leurs suggestions, des démarches accomplies au nom du mrap, ou du C.L.E.P.R., ou en leur nom propre, pour améliorer les résultats des expériences.

Partons des classes traditionnelles où se côtoient, principalement dans les banlieues de toutes les grandes villes, des enfants d'une vingtaine de nationalités, où les cours d'histoire, de géographie,

d'art, de musique, d'instruction civique, de couture, de cuisine, de biologie peuvent prendre appui sur la diversité des cultures, des climats, sur l'originalité des arts. Des rites, des croyances, sur les différences dans les structures administratives et sociales, en même temps qu'ils peuvent souligner l'unité de l'humain.

Entrons dans un club — souvent les clubs des foyers coopératifs ou socio-éducatifs sont créés à la demande des élèves —. Ce club fonctionne (ou a fonctionné dans le passé et pourra renaître) dans un collège de la banlieue parisienne : en compagnie du professeur de musique, une douzaine d'enfants fréquentant une classe pour élèves non francophones, des classes de cinquième et même une classe de seconde du lycée voisin. Ces élèves, d'origines maghrébines, portugaise, française, ont fabriqué chacun leur guitare ; un beau jour, ils ont transporté leur atelier vivant à l'exposition départementale de l'OCCE (1) et les visiteurs ont pu voir le résultat du travail effectué pendant de nombreux après-midi de liberté ; les différentes phases de la fabrication avaient été photographiées, développées, agrandies au photo-club : tracé du plan, découpage, élaboration, ponçage, vernis, etc... objets finis ou

en voie de finition étaient exposés ; mieux encore, les enfants étrangers réussissaient à expliquer en français leur aventure d'un semestre qui s'est terminée par l'initiation à l'interprétation musicale sur la guitare après des semaines d'amitié, de fraternité entre collégiens, lycéens et professeurs.

Sortons de l'établissement scolaire et partons en classe verte, en classe de mer, en classe de neige. La classe se transporte avec 2 ou 3 professeurs ou avec son

Comment aider l'enfant, l'adolescent, à connaître, à comprendre et peut-être à aimer... en tout cas à se sentir solidaire de ses camarades ; comment lui apprendre à « témoigner et crier, chaque fois qu'il est possible, dans la mesure de (son) talent, pour ceux qui sont asservis... » (Albert Camus).

instituteur dans un autre milieu, dans un autre climat ; on explore le milieu local, on recueille pierres, fossiles, coquillages, plantes ; on photographie, on observe et surtout on devient journaliste, on interviewe cultivateurs, pêcheurs, montagnards, on apprend à respecter leur travail. Entre enfants, ce sont de nouveaux critères de connaissance de soi et des autres : repas pris ensemble, activités spontanées, présence des professeurs dans toutes les activités ; curiosité et respect à l'égard des autres, de leurs cou-

c.l.e.p.r.

« Education à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.)

Le C.L.E.P.R. développe ses activités en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants en leur fournissant de la documentation

Président d'honneur **Marc-André Bloch**, Présidente **Yves Bouloungne**, **Jean Pihan**, **Olga Warrser-Migot**.

Montant de la cotisation :

Membre actif : 10 F

Membre donateur : 20 F Membre bienfaiteur : à partir de 30 F

L'adhésion au C.L.E.P.R. donne droit à 2 numéros gratuits de droit et liberté par an

Adresser les adhésions au C.L.E.P.R. 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle Babouline, Institutrice C.L.E.P.R. (C.C.P. 18.177.35 Paris)

droit et liberté ■ n° 387 ■ janvier 1980

tumes, de leurs croyances, de leurs habitudes alimentaires, etc...

La colonie de vacances et le centre aéré s'apparentent aux activités précédentes. Le scoutisme, avec ses différentes branches laïques ou confessionnelles, peut amener dans les rencontres internationales des adolescents de toutes les nationalités, bien entraînés par leurs activités, depuis l'âge de 8 ans, à s'entraider, à vivre en frères.

Les échanges de correspondance (2) sont un moyen excellent de développer l'intérêt des enfants pour les autres pays, ceux dont on étudie la langue, ceux avec lesquels on correspond en français, ou en anglais, allemand, etc. Cette correspondance conduit au voyage, à l'amitié, en définitive à la volonté de paix entre les jeunes du monde entier. Nous donnerons en exemple un intéressant témoignage

qui nous est fourni par des enseignants d'allemand dans un établissement de la banlieue parisienne.

Ajoutons encore que les actions d'alphabetisation (3) offrent aux jeunes un terrain de rencontre et d'amitié avec les adultes de milieux réfugiés ou immigrés.

En résumé, pouvons-nous dire que la meilleure manière de lutter contre le racisme et d'œuvrer pour la fraternité ne réside pas dans les « causeries antiracistes » faites devant les jeunes (encore qu'elles ne soient pas à condamner), mais dans toutes ces actions positives faites avec les jeunes par les jeunes ? ■

(1) Office Central de la Coopération à l'Ecole, 25 rue du Ranelagh, 75016 Paris

(2) C.S.I. 29 rue d'Ulm, 75005 Paris. F.I.O.C.E.S., même adresse

(3) C.E.F.I.S.E.M., 87 rue Balard, 75015 Paris. A.F.D.E.T., 52 rue Pigalle, 75009 Paris

échange inter-scolaires franco-allemand

Les élèves germanistes du collège Paul Vaillant-Couturier à Argenteuil participent cette année pour la seconde fois à un échange scolaire avec une école de Brême en République Fédérale Allemande.

Ce qui nous incite à renouveler cette expérience avec enthousiasme, c'est le bilan positif que nous avons pu en tirer, à divers points de vue. Nous pouvons en parler avec d'autant plus de conviction, que cela s'est produit dans les faits.

D'une part, plusieurs élèves sont retournés en Allemagne et de jeunes Allemands sont venus en France cet été, en dehors du séjour organisé dans le cadre scolaire et sans qu'il y ait eu d'intervention de la part des organisateurs du voyage. Cela signifie que les jeunes ont lié une véritable amitié et qu'ils ont su établir aussi un contact étroit entre les familles. Les parents ont montré beaucoup de confiance et un désir spontané de donner un prolongement à une expérience qui dépasse le cadre scolaire.

D'autre part, dès qu'il a été question de refaire un voyage à Brême, la majorité des élèves a demandé à retourner dans les familles qui les ont accueillis l'an passé. Il ne s'agit donc pas d'une simple camaraderie mais d'une profonde sympathie qui lie ces jeunes à leurs correspondants allemands et ils ont tous été reçus avec une gentillesse extraordinaire.

Ce qui nous semble important, c'est que les organisateurs d'un voyage donnent l'impulsion, essaient d'éveiller la curiosité et l'intérêt des élèves pour un pays étranger. Ensuite les contacts se nouent et les jeunes se font de nombreux amis. Malgré la part d'inconnu que comporte ce projet et la difficulté de mettre en présence des jeunes qui ne sympathisent peut-être pas à coup sûr avec leur correspondant, nous sommes heureux d'avoir trouvé tant de « correspondances » entre les jeunes et tant d'affinités dans un groupe de 62 élèves français et allemands. Cela tient au fait que ce groupe était homogène du point de vue de l'âge, du niveau de langue et de la classe. Les élèves se connaissent bien, il y a eu un climat de détente et une camaraderie qui a facilité les contacts avec les jeunes allemands. Ils ont mené une vie de groupe pendant un mois (15 jours pour chaque séjour). Dans la plupart des activités, des visites et des promenades, ils se retrouvaient tous ensemble et on a observé que les plus timides d'entre eux se sont véritablement épanouis.

L'obligation d'utiliser leurs connaissances et de pratiquer la langue leur a aussi donné confiance en eux-mêmes, car ils étaient ravis d'utiliser enfin, pour leur propre compte et non simplement en classe, une langue qu'ils apprennent depuis trois ou quatre ans. Souvent, ils se faisaient mieux comprendre qu'ils ne se l'étaient imaginé ; cela les enhardit et les pousse à rechercher des contacts.

Ce qui était important encore, c'était la confrontation avec une réalité et une culture différentes. Cela les amène à faire des comparaisons et donne à ces jeunes une ouverture d'esprit qui peut contribuer à leur épanouissement. Ils ont participé à la vie quotidienne d'une famille, sont allés à l'école, ont connu beaucoup de gens, une ville et son environnement, ce qui permet déjà d'avoir une connaissance approfondie du pays visité. Les parents aussi sont toujours ravis d'être mis à contribution, d'être associés à notre projet, d'être invités à nos réunions et aux fêtes que nous organisons. Souvent ils ont envie de faire connaissance avec la famille qui a reçu leur enfant et d'aller eux aussi visiter la ville dont il parle avec tant d'enthousiasme.

Notre projet ne se limite pas au voyage à l'étranger. Ce qui est au moins aussi important, ce sont les échanges qui précèdent et qui suivent les départs : envoi de documents, de cassettes et surtout la correspondance qui se poursuit tout au long de l'année. Nous échangeons aussi des magazines, des cassettes de musique. Nous avons déjà une moisson de documents, un film et beaucoup de photos qui ont énormément de succès auprès des autres élèves ; ceux-ci ont envie de partir à leur tour et apprennent la langue avec d'autant plus d'enthousiasme.

Il nous reste à espérer que certaines amitiés soient aussi durables que celle qui lie l'un des accompagnateurs du voyage à son correspondant d'école depuis quinze ans.

Les professeurs responsables de l'échange franco-allemand

minigrip®

B.P. 1 - 60119 Hénonville - Tél. : (16-4) 422.01.11

Sachets et gaine polyéthylène et polypropylène avec fermeture minigrip.
Sachets polypropylène avec ou sans fermeture autocollante.
Film polypropylène pour emballages et complexes.

ZILLI

Le vêtement de peau pour
HOMME

**fabricant
confection**
S^{TE} ELISA

s.a.r.l. au capital de 20.000 f / r.c. lyon 73 b 329

vente en gros :
9, rue des capucins / 69001 lyon /
tél. (78) 28.34.63

Ets WEINER

149, Quai de la Gare
75013 PARIS - Tél. : 585.00.52

*libre-service habillement
dames hommes enfants*



prima-france

25, rue de Brest, 69002 LYON Tél. 37-30-40

mac gordon

2 rue Jean Julien
69004 LYON - Tél. : 28.73.92

■ action ■

le mrap s'adapte

L'Assemblée générale du mrap, qui s'est tenue le 8 décembre à Dijon, au Centre de Rencontres Internationales, a témoigné des progrès du Mouvement, qui ont rendu nécessaire une adaptation de ses structures.

La montée du racisme suscite une prise de conscience et une résistance accrues dans tous les milieux, donc un afflux d'adhérents et de militants au mrap. Avec ses 83 comités locaux et ses 12 commissions spécialisées, sa permanence juridique et ses publications, il doit être à même de faire face aux innombrables sollicitations quotidiennes de l'actualité, tout en assurant sa propre expansion, condition d'une lutte cohérente contre le racisme sous toutes ses formes.

Accueillis par le comité de Dijon, qu'animent notamment le professeur Jean Bart, président, Pierre Broussolle, secrétaire, et Anne-Marie Goguel, les délégués (plus de cent) ont successivement mis au point les nouvelles bases du fonctionnement du mrap, examiné les problèmes financiers, et débattu de **droit et liberté**. La séance du matin était présidée par Jean Bart, et celle de l'après-midi, par le Pr François Grémy, vice-président du Mouvement.

souplesse, efficacité, démocratie

On peut résumer comme suit les dispositions adoptées :

■ **Les comités locaux** sont regroupés en 14 régions dont les limites seront précisées d'ici peu, après consultations. Chaque trimestre, aura lieu une assemblée régionale, permettant aux comités locaux de procéder à un échange de points de vues et d'expériences, ainsi que de poursuivre l'implantation systématique du mrap dans la région.

■ **Le Conseil National**, organe dirigeant élu par le congrès, sera composé des délégués proposés par les assemblées régionales (2 délégués par région) et les commissions (2 délégués par commission), avec autant de suppléants, auxquels s'ajouteront 5 à 10 personnes choisies pour leur représentativité et leur contribution individuelle à l'action contre le racisme. Il se réunira chaque mois.

■ **Le congrès** aura lieu normalement tous les

trois ans, dans l'intervalle, se tiendront des assemblées générales annuelles.

■ **Le Conseil National** élira deux organismes :

■ **Le Secrétariat National**, organe exécutif, aux réunions hebdomadaires, comprenant le secrétaire général, le trésorier, le rédacteur en chef de **droit et liberté**, quatre membres chargés des relations avec les comités locaux, et deux chargés des relations avec les commissions,

■ **Le Conseil d'Administration**, comprenant le président, les vice-présidents, le secrétaire général, le trésorier et le rédacteur en chef de **droit et liberté**, organe de réflexion, chargé de veiller à la continuité de l'action du Mouvement, en rapport avec les orientations générales fixées par les congrès, et d'élaborer le cas échéant des propositions soumises au Conseil National.

A l'occasion de son 30^e anniversaire, les personnalités suivantes se sont jointes au Comité d'Honneur du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples :

- Maurice BEJART, chorégraphe.
- Jacques BERQUE, professeur au Collège de France.
- Général Jacques de BOLLARDIERE.
- Marie-José CHOMBART DE LAUWE, sociologue.
- Pierre GAMARRA, écrivain, directeur de la revue « Europe ».
- Colette GUILLAUMIN, sociologue.
- Monseigneur Guy HERBULOT, évêque de Corbeil-Essonne, membre de la Commission Episcopale des Migrations.
- Georges HOURDIN, journaliste, écrivain.
- Professeur François JACOB, Prix Nobel de Médecine.
- Albert JACQUARD, Directeur du service de génétique des populations à l'Institut National d'Etudes Démographiques.
- Jean-Pierre KAHANE, professeur à l'Université de Paris-Sud (Orsay).
- Françoise MALLET-JORIS, de l'Académie Goncourt, écrivain.
- Gilles PERRAULT, écrivain.
- Vladimir RABI, écrivain.
- Vieira da SILVA, artiste peintre.
- Haroun TAZIEFF, volcanologue.
- Iannis XENAKIS, compositeur.

les moyens indispensables

Le rapport de la trésorière, Claudine Goulin, a fait apparaître la croissance du budget du mrap et de **droit et liberté** en raison tant de l'extension des activités que de l'inflation. L'augmentation du nombre des adhérents et des abonnés (+30% en un an) ne suffit pas à couvrir les dépenses indispensables. Aussi a-t-il fallu porter de 50 à 60 francs le montant annuel de la cotisation et celui de l'abonnement.

Des suggestions ont été faites aux comités locaux pour qu'ils soient mieux à même de résoudre les problèmes matériels de l'ensemble du Mouvement. Chaque initiative d'action devrait être conçue de manière à comporter son propre financement. Il doit être prévu, en outre, des réalisations spécialement destinées à assurer des rentrées de fonds : bals, spectacles, collectes, publicités dans **droit et liberté**, diffusion de nos publications, ventes de lithographies et d'objets, demandes de subventions, etc... et, bien entendu, développement massif du recrutement au mrap et de la prospection pour la revue.

Les comptes de l'année qui s'achève ayant été adoptés à l'unanimité, l'Assemblée Générale a élu la Commission de contrôle financier, composée de Charles Palant, vice-président du Mouvement, Guy Messenger et Thierry Morel.

pour droit et liberté

Jean-Louis Sagot-Duvaurox, rédacteur en chef de notre mensuel, a souligné dans son rapport le fait que la diffusion augmente, et déborde largement les adhérents. Cependant, il faut 3.000 abonnés supplémentaires pour établir son équilibre financier : cela représente un effort considérable pour tous les militants, auquel l'ensemble des lecteurs peuvent aussi prendre part.

Au cours d'une journée d'étude du comité de rédaction, divers projets ont été élaborés, qui seront mis en œuvre au printemps prochain : modification de la présentation de la revue, publication de numéros spéciaux à tirage accru, approfondissant un thème, et de suppléments régionaux, avec l'appui des comités.

Par ailleurs, les **Cahiers Droit et Liberté**, dont les deux premiers ont connu un grand succès, seront multipliés, les quatre prochains sont déjà programmés. La rentabilisation de nos éditions sera complétée par les affiches et posters, les badges et autocollants, dont la production et la diffusion vont de pair avec la promotion du mrap et de son action.

les grandes campagnes en cours

L'Assemblée Générale s'est préoccupée des moyens propres à amplifier les grandes campagnes en cours :

- contre les lois Bonnet-Stoléro et pour la défense des immigrés menacés de persécutions aggravées,
- contre le néo-nazisme et l'antisémitisme,
- pour sauver la vie du militant antiraciste sud-africain James Mangé.

Il a entendu, en outre, trois importantes communications :

- Une information de Jean-Pierre Garcia, secrétaire national, sur les Journées cinématographiques contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, qui auront lieu pour la première fois à Amiens du 29 février au 9 mars, à

safronoff & associés

33 bd Berthier Paris 75017
Agence de Publicité.
Et de Communication.

Tél. 755 73 20

Case réservée aux Ets. E.



sporama
2, RUE DE LA RÉPUBLIQUE 69001 LYON
TÉL. 28.11.14



agnès b.

3, rue du jour
Tél. : 233.04.13
13, rue Michelet, Paris 6^e

l'initiative du mrap, les principaux films primés pourront ensuite circuler à travers la France, pour l'organisation de Journées cinématographiques dans d'autres villes, avec les concours des Centres culturels, des M.J.C., des établissements scolaires, etc...

● Un message du professeur Minkowski, exposant sa position sur l'affaire Maurer (l'ex-doyen de la Faculté de Médecine de Cochin, qui a fait publiquement état de ses convictions nazies), un procès sur cette affaire aura lieu au début de 1980.

● Des précisions sur l'association mrap-solidarité données par la secrétaire générale de

cette nouvelle association, Ghislaine Marini (nous y reviendrons dans notre prochain numéro).

L'Assemblée Générale, enfin, a confirmé que le prochain congrès du mrap aura lieu à Paris, les 22 et 23 mars 1980.

A l'issue des travaux, Albert Lévy et Pierre Broussolle ont été interviewés par la télévision régionale; avec Jean Bart, ils ont ensuite donné une conférence de presse, qui s'est traduite par des compte-rendus importants dans les trois grands quotidiens régionaux: «Le Progrès», «Le Bien Public» et «Les Dépêches du Centre-Est».

d'une région à l'autre

■ 17 novembre - Bal de l'Amitié organisé par le comité local d'Evreux, à la Bourse du Travail.

■ 19 novembre - Ouverture à la M.J.C. de Ris-Orangis (91) d'une exposition réalisée avec le concours du mrap sur le racisme et les Droits de l'Homme (jusqu'au 30).

■ 20 novembre - La presse picarde relate une intervention du mrap à Amiens, contre le licenciement abusif d'une aide-soignante camerounaise, dans un hospice privé. Le maire de Massy (91) donne par lettre des assurances au comité local du mrap concernant l'accueil des nomades.

■ 21 novembre - Ouverture à Grenoble, du Mois contre l'apartheid, organisé à la Maison de la Culture, avec la participation du mrap. Le comité nouvellement créé dans les Pyrénées Orientales dénonce dans un communiqué les propos racistes tenus devant la presse par le directeur d'un foyer SONACOTRA de Perpignan, lors d'une « Journée portes ouvertes » dans le cadre de la « semaine du dialogue français-immigrés ».

■ 23 novembre - Manifestation à Paris, devant l'ambassade sud-africaine, en faveur de James Mangé. Le comité de Vitry (94) orga-

nise autour du film « La Noire de... » de Sembene Ousmane, un débat animé par Pierre Krausz. Débat sur le racisme, animé par Jean-Pierre Garcia, au Lycée agricole du Paraclet, près d'Amiens. Le comité de Lyon participe à une manifestation de rue contre les lois Bonnet-Stoléru. Ouverture à Massy (91), de la Semaine sur les Droits de l'Homme, à l'initiative de la municipalité, le comité local du mrap y participe: débats, exposition, stand, interview à Radio Massypal. Le comité de Longwy s'élève, dans un communiqué, contre les brutalités policières dont a été victime un Algérien, Deinia Malbrouk, il prend des dispositions pour lui apporter un soutien juridique.

■ 24 novembre - Nouveau débat à Vitry (94) sur le film « La Noire de... » animé par Bertrand Bary. « La Dernière tombe à Dimbaza » est présentée par Jean-Louis Sagot-Duvaurox pour ouvrir un débat sur l'apartheid, à l'initiative du Comité d'Etablissement de Kodak, à Paris. Ouverture à Versailles, d'une semaine d'information sur l'immigration, organisée par le mrap et l'ASTI et qui durera jusqu'au 2 décembre, avec exposition et débats. A Amiens, sur le marché, stand du comité local du mrap pour informer sur les lois Bonnet-Stoléru à l'occa-

sion de la « Semaine du dialogue ». Stand du mrap à la Foire de la Sainte Catherine, à Carcassonne.

■ 25 novembre - Les militants du comité d'Orléans présentent des panneaux et distribuent des tracts sur l'immigration et les lois Bonnet-Stoléru, au marché de La Madeleine. A Amiens s'achèvent les projections de films, commencées le 16 novembre, en prélude aux Journées cinématographiques contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (février-mars 1980).

■ 27 novembre - Débat sur l'apartheid, avec Jean-Louis Sagot-Duvaurox, dans le cadre du Mois sur l'Afrique organisé par la municipalité de Levallois (92). Débat sur les projets de lois Bonnet-Stoléru, animé par Jean-Pierre Garcia, à la M.J.C. de Saint-Saulve, près de Valenciennes.

■ 28 novembre - Manifestation de protestation à Paris après l'attentat contre le domicile de Me Joe Nordmann. La délégation du mrap est conduite par Charles Palant.

■ 29 novembre - A Paris une délégation de représentants du mrap, de la FASTI et de SOS-Refoulement, remet au Cabinet de M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée Nationale, les pétitions couvertes de 50.000 signatures contre les lois Bonnet-Stoléru. A Clermont-Ferrand, débat sur les projets anti-immigrés à la Faculté des Lettres, animé par René Mazenod, avec le soutien de 22 organisations, projection du film de Mohamed Alkama « Quitter Thionville ». A Castres, le comité local du mrap poursuit l'animation de rues pour informer sur les menaces visant les immigrés.

■ 20 novembre - A Montataire, le comité du Bassin de Creil, prend part aux Journées du Livre consacrées à l'Afrique du Sud, sur l'initiative de la municipalité, du Centre Culturel et des Bibliothèques qui se poursuivront jusqu'au 4 décembre.

■ 1^{er} décembre - Assemblée générale des comités de Paris. Une délégation du mrap participe à un colloque de la C.F.D.T. sur l'immigration. A Mantes-la-Jolie (78), succès du rassemblement antiraciste en faveur de la créa-

PRÉSIDENT Pierre PARAF
VICE PRÉSIDENTS Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN, M^{re} George PAU LANGEVIN, Dr François GREMY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL A Ibert LEVY
COMITÉ D'HONNEUR Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Jean HIERNIAUX Pierre JOXE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON CAEN, Jacques MADAULE, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Etienne NOUVEAU, Jean PICART LE DOUX, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Guy RIOBE, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean SURET CANALE, Alain TERRE NOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR BRAUNIER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Bernard ZEHRFUSS.

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les peuples est le nouveau titre que s'est donné le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, par le vote de son congrès des 26-27 novembre 1977.

Poursuivant son action de toujours, le mrap, éaffirme sa volonté de combattre avec une égale vigueur tous les aspects du racisme, quels qu'en soient les auteurs ou les victimes, en quelque lieu que ce soit.

Défendant les droits et la dignité de tous les hommes, dans le respect de leur identité, il œuvre pour l'amitié entre les peuples, condition majeure de la paix.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p. ■
Je m'abonne à droit et liberté ■



Nom (en capitale)

Prénom âge

Profession

Adresse

Code postal Ville

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 60 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrap.

Abonnement d'un an à droit et liberté (60 F). Abonnement de soutien (120 F).
Etranger (90 F).
C. C. P. 9239-81 Paris
■ Rayer la mention inutile

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrap)
120, rue saint denis - paris (2) - tél. 233.09.57 - c.c.p. 14-825-85 paris

JACQUES LANZMANN

Tous les chemins mènent à soi.

ROMAN

Jacques Lanzmann nous tient en haleine, comme savent le faire les maîtres conteurs.

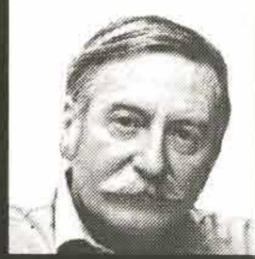
Max-Pol Fouchet

Un grand thriller.

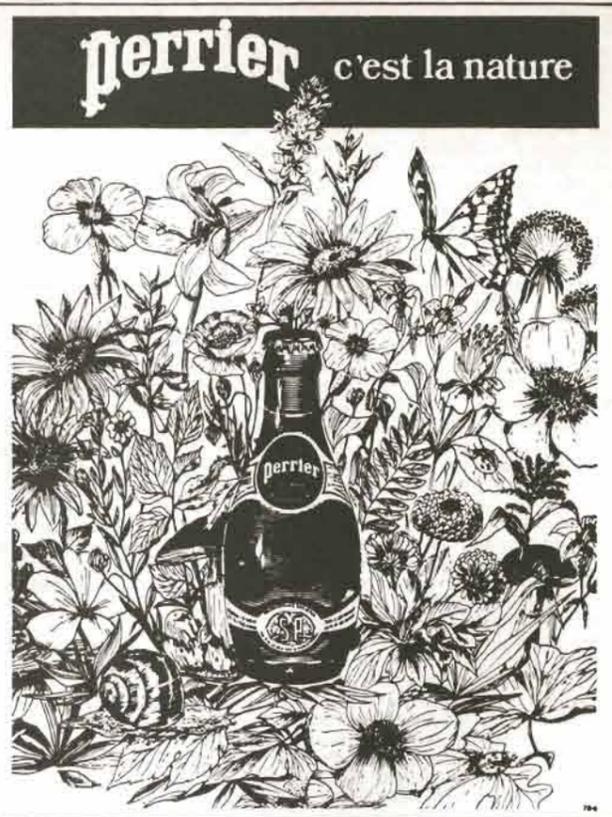
Françoise Xénakis

Un livre fascinant.

Christine Amothy



ROBERT LAFFONT



tion d'une mosquée, à l'appel du comité local du mrp et de nombreuses autres organisations.

■ 3 décembre - Assemblée générale du comité de Narbonne.

■ 4 décembre - Première réunion publique du nouveau comité local de Longwy. Le comité de Laon dénonce, dans un communiqué, l'agression commise en pleine journée contre un travailleur malien, blessé d'un coup de fusil. Assemblée générale du comité du Bassin de Creil. A Gennevilliers, Robert Pac, participe, au nom du mrp, à un débat de l'Université Nouvelle, ouvert par le professeur Jean-Michel Goux, (Paris VII) sur le thème : « Intelligence et classes sociales ». Lettre du comité de Loire-Atlantique au préfet pour dénoncer la politique anti-immigrés du gouvernement.

■ 5 décembre - Le comité local de Strasbourg a participé à une réunion publique à la suite des « bavures » policières dont plusieurs Maghrébins ont été récemment victimes dans cette ville. « Ouest France » publie un article sur l'action du comité du Mans qui dénonce l'hypocrisie du « dialogue Français-immigrés ».

■ 6 décembre - La presse locale annonce la création d'un comité local du mrp à Chelles (77). Le comité de Lyon intervient auprès d'une agence qui pratique des discriminations racistes en matière de logement. A Paris, Robert Pac participe à un rassemblement de plusieurs associations devant l'ambassade des Etats-Unis en faveur de la jeune Noire américaine Dessie Woods.

■ 7 décembre - Le premier débat public organisé par le comité de Roanne se déroule avec succès, avec la participation d'Elymane Kane, sur le thème : « Contre le racisme que faire ? ». A Marseille, plusieurs centaines de personnes participent à une réunion d'information organisée par le mrp, la CIMADE et l'Association des Juristes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés, à la suite de la décision d'expulsion de travailleurs sénégalais et mauritaniens ayant fait grève aux Tuileries Saint-André.

■ 8 décembre - Assemblée générale, à Dijon. A Massy (91), le mrp participe à un colloque sur l'immigration. Au Centre de Rencontres de Saint-Prix (95), débat animé par Alain Gaussel, après la projection du film de Jean Schmidt « Derrière la fenêtre ». Le journal « Nord Matin » publie un communiqué du comité du mrp de Denain soulignant la discrimination qui subsiste dans les élections prud'homales, puisque les travailleurs immigrés ne sont pas éligibles.

■ 11 décembre - Débat sur l'apartheid, animé par Jean-Louis Sagot-Duvaurox, au Club des Jeunes du Comité d'Etablissement de Renault, à Boulogne Billancourt. Le comité de Nanterre reçoit une réponse de la SNCF, à la suite de sa protestation contre les inscriptions racistes qui prolifèrent à la gare de Courbevoie.

■ 13 décembre - Manifestation devant la préfecture de Marseille, à l'appel du mrp et de plusieurs autres organisations pour protester contre les expulsions de travailleurs immigrés.

■ 14 décembre - Participation de membres du mrp à un débat sur le film « Mein Kampf » au Ciné-Club de Beaumont-sur-Oise (95).

■ 15 décembre - Colloque organisé par le mrp à Paris sur « les nouveaux antisémites ».

■ 16 décembre - Le comité local d'Argenteuil (95) participe à une vente de cadeaux (livres, posters, cartes de vœux, poupées) à la Salle des Fêtes ; il avait auparavant (13 octobre) organisé une animation de rue, avec panneaux, tracts, pétitions, contre les lois Bonnet-Stoléru, et publié un bulletin d'information présentant le mrp et ses activités ; il participera, le 12 janvier, à un débat à la MJC de Bezons, sur le thème « Les Droits de l'Homme et la liberté dans le monde », et animera une soirée sur l'immigration à la MJC d'Argenteuil, le 29 janvier.

le mrp à la télévision

L'émission « Tribune Libre » réservée au mrp, le 18 décembre sur FR3, les téléspectateurs étaient invités à appeler, pour mieux s'informer, au siège du mrp, dont le numéro de téléphone était indiqué sur le petit écran.

En une demi-heure environ, plus de 30 appels ont eu lieu parmi lesquels il est vrai quelques-uns provenaient de racistes forcenés débordant de haine et d'injures. La presque totalité de nos correspondants ont demandé des précisions sur l'action du mrp, pour lequel ils ont manifesté leur intérêt. Entre autres, plusieurs travailleurs immigrés ont exprimé leurs remerciements en soulignant qu'ils étaient heureux de constater qu'il y a en France des antiracistes militants. L'un de ces appels provenait d'un foyer.

Un enseignant des Ardennes s'est proposé pour créer un comité local du mrp. Depuis l'émission, de nombreuses lettres sont parvenues au mrp montrant combien il serait utile à la cause antiraciste que des émissions de cette nature aient lieu plus souvent.

carnet

mariages

Dominique Guillemot, membre du secrétariat national du mrp et Thierry Morel, responsable de la commission enseignant, se sont mariés, le 22 décembre dernier. Nous leur exprimons ici nos meilleurs vœux de bonheur et nos chaleureuses félicitations.

Mariage également de Claudine Goulin, trésorière du mrp, qui a épousé en décembre François Mardon. Nos souhaits d'heureuse vie commune les accompagne et nous voulons leur témoigner ici l'amitié que nous leur portons.

distinction

Mme Micheline Sagot-Duvaurox, mère de notre rédacteur en chef, vient d'être promue chevalier dans l'Ordre National du Mérite. Nous lui exprimons à cette occasion nos plus vives félicitations.

le résultat des bons de soutien

2 semaines en Algérie : N° 234.283

2 semaines en Bulgarie : N° 66.844

1 week-end à Londres : N° 81.278

1 week-end à Amsterdam : N° 131.462

Objets et Livres d'Art

Livres d'Art : n°60.870 - 149.1939 - 184.287
Objets d'Art : 1 statue d'Afrique Noire n°134.342, 1 assiette n°66.181 ; Disques : 6.282 - 6.711 - 9.581 - 9.591 - 9.841 - 9.850 - 16.513 - 16.518 - 16.519 - 16.520 - 22.594 - 22.595 - 22.600 - 26.521 - 26.530 - 27.669 - 45.581 - 62.750 - 71.156 - 74.385 - 77.229 - 102.673 - 116.850 - 125.106 - 149.948 - 153.092 - 162.913 - 165.205 - 168.893 - 190.171 - 213.221 - 230.631 - 232.431 - 167.730.

Jouets

2 camions : 59.011 - 187.978 2 jouets Playmobil : 28.451 - 44.501 - 1 train 114.601 - 1 poupée Gavroche 228.983 - 1 poupée (Effe) 103.351 - 1 marionnette 147.951 - 2 poupées Cefi 175.491 - 184.972 - 2 jouets Playmobil 39.411 - 159.770 - 1 jouet Comix 76.321 - 1 électrophone enfant 156.861 - 1 nounours 22.751 - 1 culbuto Matryoshka 127.800 - 1 matryoshka 103.361 - 1 chien peluche 12.961 - 3 poupées chiffon 24.261 - 24.549 - 110.511 - 1 poussin 2.171 - 1 poupée tissu 145.161.

Maison

2 coquetiers métalliques 113.426 - 218.505 - 2 autres coquetiers 28.001 - 190.321 - 2 petits paniers 39.501 - 218.508 - 2 boîtes de papier à lettre et enveloppes 20.885 - 113.411 - 4 thermomètre muraux 27.941 - 65.651 - 68.733 - 98.771 - 4 thermomètre bain 80.361 - 188.001 - 218.506 - 223.691 - 1 flacon de parfum Bourgeois 162.803 - 1 stylo plume 48.451 - 2 boîtes gigogne 110.791 - 120.296 1 bouteille de mousseux 158.490 - 1 vin rouge 233.328 - 1 porte stylo de bureau 147.695 - 4 brochures 127.569 - 141.912 -

142.471 - 197.136 - 2 portes torchons 41.881 - 49.699 - 1 super friteuse SEB 49.692 - 1 sorbetière SEB 49.691 - 1 nappe ronde 8 couverts 165.211 - Ceintures cuir 18.161 - 45.131 - 71.251 - 71.691 - 137.981 - 167.964 - 209.281 - 51.551 - 51.561. Eau de Cologne 24.681 - 150.152 - 189.418 - 230.701 - 235.641 - 1 boîte de poudre Hélène Rubenstein 209.314 - 2 colliers 98.961 - 155.142 - 2 boîtes à musique 19.121 - 224.061 - 3 vases bambou et un petit carnet - 16.874 - 19.235 - 184.056 - 3 petits flacons 8.191 - 120.291 - 189.751 - 1 vide poche 134.621 - 3 cendriers - 71.848 - 214.931 - 230.691 - 1 porte plateau 38.221 - 1 vase 164.751.

Livres

Livres d'enfants 51.190 - 90.126 - 24.291 - 99.939 - 111.195 - 111.691 - 138.900 - 167.500 - 218.502 - 227.919 - 1 livre « Edouard et la grande aventure de l'électricité 63.243 - 1 livre « Trésors de la Peinture Japonaise 162.891 - 1 livre « Jeux et Occupation pour les petits » 69.469. - Livres : 5.601 - 8.874 - 10.261 - 16.502 - 18.981 - 23.952 - 23.962 - 25.201 - 28.696 - 22.989 - 28.633 - 33.573 - 38.777 - 38.780 - 39.261 - 43.851 - 45.611 - 48.418 - 53.708 - 58.661 - 59.133 - 61.539 - 69.162 - 676.357 - 76.370 - 76.384 - 79.466 - 85.721 - 99.331 - 120.941 - 123.496 - 134.231 - 138.901 - 142.616 - 142.623 - 150.970 - 156.632 - 161.378 - 162.922 - 164.611 - 167.064 - 172.675 - 173.375 - 178.518 - 175.581 - 179.505 - 179.793 - 179.798 - 184.601 - 188.325 - 188.056 - 194.012 - 210.578 - 220.677 - 222.321 - 232.152 - 234.258 - 236.092 -

Numéros gagnant un abonnement gratuit : tous les numéros se terminant par 48.

L'ORT PREPARE AUJOURD'HUI
LES CARRIERES DE DEMAIN

8 Centres en France...
Plus de 8.000 élèves par an...

Aidez l'ORT dans sa lutte contre le chômage en lui versant :

- LA TAXE D'APPRENTISSAGE (Y COMPRIS LE QUOTA D'APPRENTISSAGE) ;
- 1/10^e DE LA TAXE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.

Industriels, Artisans et Commerçants !

SANS DEPENSES SUPPLEMENTAIRES, VOUS POUVEZ AIDER L'ORT A DONNER UN METIER AUX MILLIERS D'ELEVES ET APPRENTIS QUI FREQUENTENT SES ECOLES A PARIS ET EN PROVINCE.

Les entreprises sont dégrévées pour la totalité de leurs versements. L'ORT se tient à votre disposition pour calculer la Taxe d'Apprentissage que vous pouvez lui verser.

- PARIS : 10, Villa d'Eylau (16^e) - Tél. : 500.74.22
- LYON : 133, rue Marius Berliet - Tél. : 74.25.05
- MARSEILLE : 3, rues Forges (10^e) - Tél. : 79.61.65
- STRASBOURG : 14, rue Sellénick - Tél. : 35.13.24
- TOULOUSE : 8, rue Etienne-Collongues - 31770 Colomiers - Tél. : 78.01.62
- ECOLE DE TRAVAIL-ORT : 4 bis, rue des Rosiers - 75004 Paris - Tél. : 272.03.45

MAGENTA TAPIS



RETEMENT EN TOUS GENRES
MOQUETTES LAINE ET TOUTE TEXTURE
TEXTILES MURAUX, PAPIERS PRECIEUX
PEINTURE : TEINTES ASSORTIES AUX TEXTILES

TAPIS CONTEMPORAINS, CLASSIQUES, INSPIRATION ORIENT
TAPIS ORIENT, ROUMAINS, CHINOIS
IMPORTATION DIRECTE

ETUDES ET DEVIS GRATUITS - POSE PAR SPECIALISTES
LIVRAISONS PARIS ET BANLIEUE
EXPEDITION DANS TOUTE LA FRANCE

100-102, BOULEVARD MAGENTA
75010 PARIS - Tél. : 607.11.25 - 202.71.12
Métro : Gare de l'Est, Gare du Nord (Parking assuré)

Le clin d'oeil ^{de}

